



CONSEIL
SÉANCE DU 18 NOVEMBRE 2015 - N° 258 -



Présidé par Monsieur Gilles HALBOUT, Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier

Procès-verbal approuvé par le Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier le 16 décembre 2015

MEMBRES DU CONSEIL PRESENTS OU REPRESENTES

Collège A - S1 : PROFESSEURS

Agnès FICHARD-CARROLL

Pascale GALL-BORRUT

Michelle JOAB

Joulia LARIONOVA

Emmanuel LE CLEZIO

Maurizio NOBILI

Valérie ROLLAND

Michel VIGNES

Présent(e)	Représenté(e) par
	Joulia LARIONOVA
	Camille MARTINAND-MARI
X	
X	
X	Martin IN
X	
X	

Collège A - S2 : PERSONNELS ASSIMILÉS AUX PROFESSEURS

Martin IN

Georges LUTFALLA

	Maurizio NOBILI
X	

Collège B - S3 : AUTRES ENSEIGNANTS CHERCHEURS ET ENSEIGNANTS

Adam ALI

Geneviève DEGOLS

Anna-Sophie FISTON-LAVIER

Eric IMBERT

Frédéric LEMOIGNO

Alban MANCHERON

Férial TERKI

Constantin VERNICOS

X	
X	
	Michel VIGNES
	Valérie ROLLAND
X (Arrivée à 9h45)	

Collège B - S4 : PROFESSEURS ASSIMILÉS AUX ENSEIGNANTS CHARGÉS DE RECHERCHE, CHARGÉS D'ENSEIGNEMENT

Camille MARTINAND-MARI

Mylène OGLIASTRO

X	

Collège C : USAGERS

Damien **LAGARRIGUE**
Erwan PORTAL (suppléant)
Laëtitia **CASTELLA**
Clémentine COLOMER (suppléant)
Renaud **SOROT**
Gabriel BOURDETTE-RAGEAU (suppléant)
Chelsea **BOOTH**
Claire ALEXANDRE (suppléant)
Camille **HOULDINGER**
Julie DENIS (suppléant)
Bruno **VISSE**
Valentin BRUCKLER (suppléant)
Safiya **CISSE**
Alexandra HEAPE (suppléant)
Gabriel **HOLARD-SAUVY**
Damien JOUVE (suppléant)

Présent(e)	Représenté(e) par
	Renaud SOROT
X	
X	

COLLÈGE D : PERSONNELS IATOSS

Georges **BOUBY**
Dalila **HAMMAR**
Christine **LAROUI**
Thierry **VINDOLET**

X	
X	
X	
X	

Personnalités extérieures

Christelle **JOURNET**
(Conseil Economique et Social)

Anne-Yvonne **LE DAIN**
(Région Languedoc-Roussillon)

Pierre **MAUREL**
(Conseil Général de l'Hérault)

Chantal **MARION**
(Montpellier Agglomération)

Chantal **RONCERO**
(CRCI - LR)

Présent(e)	Représenté(e) par
	Frédéric LEMOIGNO
	Thierry VINDOLET
Excusée	

Personnalités extérieures à titre personnel

Isabel **DURAO-CABECA**

Jean-Pierre **PECOUL**

Jean-Pierre **VIGOUROUX**

	Dalila HAMMAR

Vu les Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier approuvés par le Conseil d'Administration de l'Université Montpellier 2 le 29 avril 2011, - Chapitre 1 : le Conseil de la Faculté des Sciences -,

Membres en exercice : 40
En début de séance, 21 membres présents ou représentés

*(Extrait de l'article 10 - Chapitre 1, section 3 - des Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier :
Le Conseil délibère valablement lorsque la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée.)*

Invités permanents présents :

- Directeur(trice)s adjoint(e)s

Alain **HOFFMANN**
Jean-Yves **LE GUENNEC**
Maurizio **NOBILI**
Olivier **THALER**

- Directeurs de département

Thierry **BRETAGNON** (Physique)
Christophe **DONY** (Informatique)
Jean-Sébastien **FILHOL** (Chimie)
Bernard **GODELLE** (BE)

- Chargés de missions

Thierry **BRETAGNON**

- Chefs de service

Béatrice **BOYER** (Communication)
Caroline **FRISOU** (Affaires Générales et Juridiques)
Gilles **GUEVELLOU** (Responsable Administratif)
Nicole **MAGNAN** (Licences)
Sandrine **VILLANUEVA-THERON** (Cellule des Moyens humains et financiers)
Christophe **TUGAUT-BRIGARDIS** (RE)

- Invités exceptionnels

Fiona **BEROULE** (Apprentie RH)

- Secrétaire de séance

Sandra **GAUCERAND** (Assistante de Direction)

Le **mercredi 18 novembre 2015**, à 8 heures 45, les membres du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier, dûment convoqués le 14 octobre 2015, se sont réunis sous la Présidence de **M. HALBOUT**, Directeur de la Faculté des Sciences, Salle des Actes - bâtiment 7 du Campus Triolet -.

M. HALBOUT ouvre la séance et procède au rappel de l'ordre du jour :

1. *Intervention du Directeur,*
2. *Approbation du PV n°257,*
3. *Avis sur le Budget 2016,*
4. *Profils d'emplois BIATSS,*
5. *Programme des débats sur les nouvelles pratiques pédagogiques,*
6. *Cadrage de l'année « L0 »,*
7. *Vie associative - Vote de subventions,*
8. *Vote de Conventions,*
9. *Questions diverses.*

M. HALBOUT s'enquiert d'un éventuel complément à l'ordre du jour.

Avant de débiter ce Conseil, **M. HALBOUT** rappelle que la Faculté des Sciences a été directement touchée par les attentats du 13 novembre dernier perpétrés sur Paris et son agglomération : il projette une photo d'Hugo SARRADE, étudiant au sein du Département Informatique de la Faculté. « *Sa famille a souhaité très symboliquement nous le présenter avec sa guitare : la musique était sa grande passion et c'est elle qui l'a conduit à se rendre au concert donné vendredi dernier au Bataclan ...* »

M. HALBOUT propose au Conseil d'avoir une pensée pour Hugo ainsi que pour toutes les victimes de ces attentats en observant une minute de silence.

M. HALBOUT précise que les étudiants ainsi que toute la Communauté de Faculté des Sciences lui rendront un hommage lors du « *Festisciences 2015* » qui aura lieu le 26 novembre prochain.

M. HALBOUT évoque une récente mission au Chili alors que des tremblements de terre avaient lieu. Les secousses étaient visiblement plus fortes que les précédentes mais tout le monde disait que quoi qu'il puisse advenir ... « *la vie continue !* »

Pour **M. HALBOUT**, cette métaphore s'applique également à notre situation actuelle : « *nous avons vécu des secousses, il faut prendre, en conséquence, des mesures mais ... sans céder à la panique. La vie doit continuer !* »

1. INTERVENTION DU DIRECTEUR

a- **Adaptation de la posture Vigipirate suite aux attentats du 13 novembre 2015**

M. HALBOUT informe les conseillers que les documents relatifs à l'adaptation du Plan Vigipirate sont disponibles sur l'ENT du Conseil. L'un d'entre eux a été mis en ligne cette nuit.

M. HALBOUT indique qu'il est régulièrement en relation avec le Président de l'Université de Montpellier à ce sujet. Il l'a interrogé concernant les mesures de sécurité que la Présidence envisageait de mettre en œuvre. C'est pour cette raison que **M. HALBOUT** s'est permis de communiquer dès dimanche dernier, auprès de la Communauté de la Faculté des Sciences, sur les aménagements à prendre.

En parallèle, **M. HALBOUT** s'est entretenu avec **Mme FRAISSE**, Présidente de l'Université Paul Valéry et **M. BISIQU**, Vice-président du Conseil d'Administration pour coordonner les actions sur les deux campus. **M. HALBOUT** précise qu'un certain nombre d'événements ont été annulés sur le Campus Universitaire Paul Valéry.

b- Conseil de l'ESPE

M. HALBOUT souhaite informer le Conseil concernant les dernières actualités de l'ESPE. Le dernier Conseil de l'Ecole a statué sur l'ouverture de parcours supplémentaires, comme l'a également fait le Conseil de la Faculté des Sciences.

M. HALBOUT indique également à l'Assemblée que des élections pour le Collège étudiant vont être organisées : ce dernier est renouvelé à mi-parcours.

c- CUFR de Mayotte

M. HALBOUT informe les membres du Conseil qu'une grève générale des fonctionnaires se déroule actuellement à Mayotte. La plupart des emplois sur cette île relevant de la Fonction publique, ces mouvements sociaux ont durement touché Mayotte. Le Conseil du CUFR a cependant eu lieu. Concernant les Sciences, l'ouverture de la Licence plurisciences préparant les étudiants du CUFR à passer le concours de professeur des écoles, a été approuvée.

M. HALBOUT rappelle que, jusqu'à présent, Mayotte bénéficiait d'un statut dérogatoire. Ainsi, les étudiants pouvaient encore passer l'ancien concours d'instituteur mais, ne pouvaient enseigner que sur l'île. Ils vont maintenant suivre les règles du régime national et devoir passer le concours des professeurs des écoles. Dans ce cadre, la Licence pluridisciplinaire sera un outil précieux de préparation pour ces étudiants.

M. HALBOUT indique par ailleurs, que des recrutements vont prochainement intervenir. Un poste de Maître de conférences aux interfaces Mathématiques et Biologie va ainsi être proposé pour renforcer l'équipe actuellement en place.

M. HALBOUT explique que le CUFR souhaite initier une réflexion sur des licences professionnelles. Au départ, était évoquée la thématique de l'Aquaculture. Toutefois, Mayotte n'est pas une île tournée vers la pêche ! Une autre hypothèse a été émise : celle d'y développer les formations autour des Parfums, Arômes et Cosmétiques. En effet, l'île de Mayotte est riche en ressources naturelles telles que la vanille, le ylang ylang, ... Il serait intéressant de former les étudiants à dépasser le stade de l'exploitation pour aller vers celui des métiers de la transformation.

Pour **M. HALBOUT**, dans le contexte socio-économique actuel, il peut être intéressant de proposer ces formations sur cette île, d'autant plus qu'il existe un réel savoir-faire sur Montpellier en la matière.

M. HALBOUT tiendra les membres du Conseil informés des futurs développements.

d- Profil Enseignants chercheurs BE - Bio : MV

Comme cela l'avait été demandé lors du précédent Conseil, **M. HALBOUT** informe l'Assemblée que le profil aux interfaces BE et Bio-MV a été affiné. La trame générale a été conservée et, après un grand nombre de discussions entre les deux communautés, en lien également avec les CTE B3E et BS, les affectations recherche ont pu être précisées, en respectant les différentes politiques - la politique Biologie Santé consiste à afficher des profils sur des équipes tandis que celle de BE est de disposer de profils plus ouverts à l'ensemble des laboratoires -.

M. HALBOUT précise que ce travail d'affinage était nécessaire : le candidat, lors de la constitution de son dossier, pourra soit candidater sur un laboratoire Biologie Santé et donc travailler avec une équipe en particulier, soit postuler sur un laboratoire côté B3E et préciser auprès de quelles équipes il souhaiterait développer sa Recherche.

M. HALBOUT insiste sur le fait que sur le fond, le profil n'a pas été modifié par rapport au dernier Conseil !

Pour **M. IMBERT**, la rédaction de cette fiche lui paraît un peu caricaturale. Il souhaiterait que les profils puissent être le plus large possible côté Recherche. L'important est de décrire les équipes qui vont accueillir le candidat, non ce qui va être réalisé ...

M. HALBOUT indique que ce profil aux interfaces montre bien les différences de cultures entre les communautés.

M. IMBERT précise qu'il ne souhaite pas modifier les pratiques. Toutefois, le descriptif Recherche lui paraît inutile ; celui des équipes lui semble suffisant.

M. HALBOUT ajoute, en citant les propos d'un Directeur de Département, « *cela donnera peut-être des raisons supplémentaires à des candidats de préférer une thématique plutôt qu'une autre ...* »

e- Ressources humaines : Enseignants chercheurs

M. HALBOUT indique que trois campagnes sont actuellement en cours :

- **La campagne de réduction de service** concerne les nouveaux Maîtres de conférences, qui doivent en faire la demande en renseignant le formulaire qui leur a été adressé par courriel.

M. HALBOUT rappelle que cette « *ancienne pratique de l'UM2* » a été étendue à toute l'Université de Montpellier.

- La campagne de demande de renouvellement **d'éméritat**.

M. HALBOUT précise que la Direction ne reviendra vers le Conseil restreint que pour recueillir un avis concernant les nouveaux dossiers.

- Les **demandes de délégation CNRS**.

M. HALBOUT a recensé l'ensemble des demandes et les a mises à disposition sur l'ENT du Conseil. La Faculté suit l'avis du Département en la matière : il n'y a pas de classement. Les résultats seront communiqués au Conseil dès que possible. Un travail sera ensuite mené pour la phase locale concernant les demandes de CRCT et d'aménagement de service.

f- Actions de la Faculté dans le cadre du Plan Campus

Suite au précédent Conseil, M. HALBOUT a mis en ligne, sur l'ENT, le résumé transmis à M. PAGANELLI concernant les propositions d'intervention de la composante sur l'aménagement du Plan campus. Trois projets mis en annexe ont été élaborés - Parfums, Arômes et Cosmétiques, Energie, la politique « Plan vert » dans laquelle compte s'inscrire une association étudiante -. Des communautés doivent encore émettre leurs propositions auprès de l'équipe du Plan Campus.

M. HALBOUT rappelle que la Faculté des Sciences sera attentive au fait que les étudiants et les associations s'impliquant dans cette opération, puissent intégrer cette participation dans le cadre de leur projet professionnel - stage et UE de projet -.

g- Partenariat avec le collège Las Caze de Montpellier

M. HALBOUT explique les origines de ce partenariat. L'association UniverlaCité a réalisé un important travail de prospective sur Montpellier et ses environs, pour identifier les collèges et les écoles de quartiers difficiles avec lesquelles nous pourrions initier des partenariats.

M. HALBOUT ajoute que M. NOELL a d'ores et déjà élaboré un projet de collaboration avec ce collège. Ce dernier a été formalisé suite au changement de la Direction du collège Las Caze, qui s'est montrée « *plus dynamique* » et a voulu réagir aux événements qui se sont déroulés il y a près d'un an au sein de l'établissement. L'idée est d'entreprendre une collaboration en libérant l'ensemble des élèves, sur une demi-journée par semaine. Ces derniers viendront travailler sur des projets scientifiques, soit sur le campus, soit sur place.

M. HALBOUT précise qu'une réflexion est actuellement engagée concernant la mise en œuvre de nouveaux projets, toujours en lien avec l'association.

En l'absence de question sur ce point d'actualité, M. HALBOUT propose de passer au point suivant.

h- Prochain Conseil - 16 décembre 2015 -

M. HALBOUT informe l'Assemblée que la prochaine séance du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier interviendra le mercredi 16 décembre 2015, 8 h 30 - Salle des Actes - bâtiment 7, Campus Triolet -.

L'ordre du jour prévu est le suivant :

1. Intervention du Directeur,
2. Approbation du PV n° 258,
3. Point sur les campagnes d'emplois,
4. Présentation des projets pédagogiques,
5. Débat sur l'évolution des pratiques pédagogiques : l'utilisation du numérique,
6. Présentation des résultats de l'enquête qualité menée auprès des étudiants,
7. Point sur la Politique Internationale et vote de l'enveloppe 2015-2016 des bourses à la mobilité,
8. Vote de conventions,
9. Questions diverses.

M. HALBOUT précise qu'il faudra prévoir un Conseil restreint pour la validation des comités de sélection dans le cadre de la campagne d'emplois 2016.

M. HALBOUT rappelle que si les membres du Conseil souhaitent ajouter ou modifier un point à l'ordre du jour, ils pourront le faire lors du prochain Bureau qui se réunira le mardi 8 décembre 2015 et/ou en contactant directement **Mme GAUCERAND**, Assistante de Direction.

2. APPROBATION DU PV N° 257

Avant de procéder au vote, **M. HALBOUT** informe les membres du Conseil que le nombre de votants présents ou représentés est de vingt-quatre et que :

- **Mme FICHARD-CARROLL** a donné procuration à **Mme LARIONOVA**,
- **Mme GALL-BORRUT** a donné procuration à **M. MARTINAND-MARI**,
- **M. IN** a donné procuration à **M. NOBILI**,
- **M. LAGARRIGUE** a donné procuration à **M. SOROT**,
- **Mme LE DAIN** a donné procuration à **M. LEMOIGNO**,
- **M. MANCHERON** a donné procuration à **M. VIGNES**,
- **Mme JOURNET** a donné procuration à **Mme DEGOLS**,
- **Mme LARIONOVA** a donné procuration à **Mme FICHARD-CARROLL**,
- **Mme MARION** a donné procuration à **M. VINDOLET**,
- **M. PECOUL** a donné procuration à **Mme HAMMAR**,
- **Mme TERKI** a donné procuration à **Mme ROLLAND**,

M. HALBOUT remercie l'équipe administrative pour la qualité rédactionnelle de ce document - et le respect des échéances de communication -. Il demande aux conseillers s'ils ont des remarques à formuler au sujet de ce procès-verbal.

En l'absence d'observation, **M. HALBOUT** invite les membres du Conseil à voter le PV n° 257 du 21 octobre 2015.

Votants : 21 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 1

Défavorable : 0

Favorable : 20

Le PV n° 257 - Conseil du mercredi 21 octobre 2015 recueille un avis FAVORABLE - approuvé à la majorité - de la part du Conseil.

3. AVIS SUR LE BUDGET 2016

M. HALBOUT rappelle cette année est particulière car la Faculté des Sciences de Montpellier a dû présenter sa lettre de cadrage sans avoir préalablement celle de l'Université. Celle-ci a été proposée en CA le mardi 10 novembre dernier.

M. HALBOUT se félicite d'avoir pu anticiper la plupart des propositions émanant de la Lettre de cadrage de l'établissement s'appuyant sur les communications régulières de la Présidence et sur les annonces ministérielles.

M. HALBOUT indique que la Présidence prévoit des mesures de précaution et de vigilance concernant les dépenses de fonctionnement. En effet, il a été demandé aux composantes comme aux services centraux de réaliser un effort à hauteur de 5% en la matière : « *La Faculté avait anticipé cette disposition.* »

M. HALBOUT ajoute que la Lettre de cadrage de l'Etablissement prévoit également une attention particulière concernant la masse salariale avec un effort à hauteur de 1,2 million d'euros à réaliser sur ces dépenses. Cela ne signifie pas une réduction de la masse salariale pour les personnels relevant de l'Etat au niveau de l'Etablissement mais, consiste plutôt en une diminution, par rapport aux prévisions d'augmentation générales. Ainsi, la masse salariale de l'Université augmente mais, une économie de 1,2 millions d'euros va devoir être réalisée.

M. HALBOUT précise que cette mesure n'a pas d'impact visible sur les composantes à ce jour. Il a été souligné que la première des priorités était le maintien de l'emploi public. De ce fait, il est hors de question d'aboutir à des gels d'emplois et ce, quelles que soient les catégories de personnels concernées - Enseignants-chercheurs ou Biats -. Les composantes resteront vigilantes à ce que toutes les dispositions soient actées pour éviter de tels gels d'emplois. La Direction de la Faculté des Sciences est même prête à solliciter une réduction des primes pour les Directeurs - ou d'autres primes - pour que l'emploi puisse être préservé ...

M. THALER sollicite davantage de précisions sur le mécanisme de fond. Il pense avoir compris que le but de l'Université de Montpellier est que l'augmentation de la Masse salariale soit limitée et qu'il doit y avoir une diminution sur les dépenses de Fonctionnement.

M. HALBOUT explique qu'il y existe deux lignes principales sur le budget :

- la ligne Fonctionnement où une réduction de 5% doit être réalisée,
- une ligne masse salariale, pour laquelle une vigilance doit être observée afin de contenir l'augmentation.

M. HALBOUT ajoute que la hausse globale devrait être autour de 1,5%, sachant que l'Etat compense cette évolution à hauteur de 0,3%. La Présidence n'a pas encore communiqué en termes de pourcentage. Toutefois, si les efforts financiers sont rapportés en termes de pourcentage, l'augmentation salariale devrait être autour de 0,6 - 0,7 %, soit deux fois la valeur compensée par l'Etat.

M. BOUBY s'interroge sur les origines de la hausse du chiffre dédié à la masse salariale.

M. HALBOUT lui répond que cette dernière résulte essentiellement du Gvt et de certaines mesures indemnitaires. En effet, l'ensemble de ce dispositif a augmenté en alignant les mesures des deux universités vers le haut.

M. HALBOUT précise qu'il est difficile à ce jour, de chiffrer exactement la part de cette hausse dans le chiffre global. En effet, toutes les dispositions n'ont pas encore été adoptées. Cela est notamment le cas concernant les Pedr, dont les mesures n'ont pas encore été définies pour l'ensemble de la cohorte.

M. BOUBY note qu'en termes d'indemnitaire, on entend la Pedr !

M. HALBOUT ajoute que les primes des Vice-présidents de l'Université sont en hausse, de même que le régime indemnitaire des personnels Biats.

M. BOUBY remarque que ce dernier augmente faiblement.

M. IMBERT précise qu'une augmentation de la masse salariale est prévue, notamment grâce au Gvt.

M. IMBERT se pose une question relative à la hausse du nombre d'étudiants au sein de la Faculté des Sciences de Montpellier.

M. HALBOUT lui indique qu'il allait évoquer ce point ; il souhaitait auparavant réaliser une présentation sur le contexte général.

M. IMBERT rappelle qu'il est possible d'anticiper l'augmentation pour la prochaine rentrée universitaire. En effet, il faut considérer d'une part, le nombre d'étudiants inscrits dans les lycées de la Région et d'autre part, le taux de réussite au baccalauréat qui sera sans doute encore supérieur dans les années à venir. Ces deux facteurs pourront permettre d'estimer le nombre potentiel d'étudiants en première année de Licence. La proposition de cadrage budgétaire intègre-t-elle cette augmentation ?

M. HALBOUT explique que dans le cadre du cadrage budgétaire de l'Etablissement, cela va être différencié. Toutefois, et comme les élus, il n'a découvert ce document qu'à l'occasion du CA qui est intervenu mardi dernier.

M. IMBERT, membre du CA précise qu'il a en sa possession le diaporama présenté en CA mais, qu'il ne s'agit pas ici de la version définitive.

M. HALBOUT précise que la composante a anticipé l'augmentation du nombre d'étudiants sur la Lettre de cadrage de la Faculté des Sciences en provisionnant suffisamment d'heures, compte tenu de la hausse presque « mécanique » du volume d'heures complémentaires. La politique de la Faculté n'est pas d'encourager systématiquement les heures complémentaires. D'une manière générale, « nous devons aussi contenir nos formations : c'est ce qui est fait chaque année. » En préparant chaque rentrée, « nous maîtrisons la progression du nombre d'étudiants. » Une charge excessive des enseignants n'est pas envisageable.

M. HALBOUT explique que le budget global de la Faculté qui est proposé correspond au budget propre intégré avant prise en compte des transferts internes. Ce budget est en hausse de 5%. Il convient de souligner que, malgré une diminution de la dotation de l'Etablissement sur la ligne budgétaire dédiée au Fonctionnement, le budget de la composante est en hausse de 5% via la reconduction des lignes Masse salariale et Investissement, et la hausse des ressources propres. Cette évolution doit être considérée au regard de l'augmentation du nombre d'étudiants, qui s'élève cette année entre trois et quatre pourcents.

Selon **M. HALBOUT**, il ne faut pas s'en satisfaire. Le budget de la Faculté est certes contraint mais, l'augmentation globale du budget rattrape celle des étudiants.

En termes de politique, **M. HALBOUT** explique que la composante a suivi ce qui avait été décrit dans la Lettre de cadrage. Ainsi, des politiques ont été affirmées et mises en avant, notamment le maintien du financement de projets pédagogiques - pour éviter les effets d'aubaine d'une année sur l'autre ... Par ailleurs, la Faculté des Sciences souhaite développer encore davantage sa politique en matière de Relations Internationales. A cet effet, elle va dédier une ligne spécifique de dix milles euros en la matière, qui devrait permettre de financer certaines actions et missions à l'International, favorisant ainsi le développement de projets.

M. HALBOUT propose que l'Assemblée puisse initier un débat sur ce dernier thème lors du Conseil qui interviendra au mois de décembre prochain.

M. HALBOUT indique qu'un renfort ponctuel, tant sur le plan humain que matériel est prévu, notamment pour aider certains Départements confrontés à des besoins réels en la matière du fait de leur contexte actuel - personnels en congé maternité, de longue durée, ...-. Cette action s'inscrit en filigrane de la Démarche Qualité conduite par la Faculté des Sciences de Montpellier.

M. HALBOUT souligne que la quatrième priorité concerne les efforts réalisés sur l'enveloppe pour l'accueil des étudiants, notamment ceux inscrits en Première année.

M. HALBOUT ajoute que le budget proposé au Conseil va afficher, par rapport au budget idéal, un effort sur les projets pédagogiques, notamment sur la ligne dédiée au Fonctionnement. Une ligne spécifique à ces projets sera affichée et votée en trois vagues successives.

M. HALBOUT informe que cette année, le Conseil a financé un volume global s'élevant à trois cent cinquante mille euros en matière de projets pédagogiques.

Cette année seront votés :

- lors de la première vague, les projets hors taxe d'apprentissage,
- lors de la seconde vague, les projets avec le supplément de taxe d'apprentissage,
- lors de la troisième vague, les projets avec les reliquats de transferts.

M. HALBOUT rappelle que lors du précédent Conseil, les projets pédagogiques votés l'an dernier, ont été synthétisés. Les deux premières vagues représentaient près de trois cents milles euros, auxquels se sont ajoutés cinquante mille euros pour la troisième vague.

M. HALBOUT explique qu'avec la diminution de cette année, les deux premières vagues représenteront un volume financier de deux cents soixante-quatre mille euros.

M. HALBOUT appelle l'attention des Conseillers sur l'engagement pris pour la troisième vague. Comme l'an passé, un reliquat de cinquante mille euros a été évalué au sein des Départements d'enseignement.

M. HALBOUT indique qu'il a proposé de provisionner sur ces projets pédagogiques de troisième vague, les quarante mille euros de transfert interne entre Polytech Montpellier et la Faculté des Sciences. « *Nous espérons ainsi de le total des projets financés à l'issue des trois vagues sera similaire à celui de l'an dernier.* »

M. HALBOUT conclut en répétant qu'un effort sera effectué sur la ligne budgétaire dédiée au Fonctionnement de la Faculté des Sciences. En conséquence, l'engagement des dépenses liées aux projets pédagogiques ne sera réalisé qu'après l'achèvement des transferts au mois de septembre prochain. De façon globale, le budget connaît une hausse de 5%, correspondant aux engagements précisés sur la Lettre de cadrage, à savoir, abonder les budgets des Départements en fonction de l'augmentation du coût des consommables.

M. HALBOUT présente les lignes des Départements qui ont déjà été arbitrées lors du précédent Conseil.

Concernant celles des Services centraux, **M. HALBOUT** souligne la nécessité de maintenir à la hausse la ligne destinée à la masse salariale.

M. BOUBY souhaite revenir sur l'augmentation des effectifs étudiants, sachant que cette évolution est estimée à + 5%. D'après ses informations, ce chiffre est erroné : il y aurait plus de 500 étudiants supplémentaires inscrits cette année, ce qui ne représente pas 5%.

M. BOUBY en conclut donc que l'augmentation avoisine davantage les 10%.

M. HALBOUT lui répond que cela est inexact. L'augmentation du nombre d'étudiants est de moins de 400, répartis sur l'ensemble des années, surtout de licence. Ce surplus est à additionner aux 7 400 étudiants déjà inscrits au sein de la Faculté.

M. HALBOUT explique qu'une légère diminution du nombre d'étudiants en Master a été constatée.

M. BOUBY note que le Conseil évoque le budget dans son ensemble et non celui relatif aux enseignants-chercheurs. « *Le nombre d'étudiants en TD est incroyable !* » Il souligne que la qualité des enseignements dépend du nombre d'enseignants et des locaux mis à disposition. Or, au sein des Départements d'enseignement, nous ne disposons pas de moyens corrects en la matière !

Cette année, **M. HALBOUT** précise qu'effectivement, l'augmentation des étudiants concerne des personnes réellement présentes, « *non des fantômes !* » Les étudiants en L2 et L3 sont vraiment assidus.

M. BOUBY relève les problèmes engendrés par cette évolution, notamment pour les salles de TD qui ne peuvent accueillir au maximum que 40 étudiants. « *Comment constituer des groupes de TD de cette taille ? Combien existe-t-il de salles de TD au sein de la Faculté des Sciences pouvant accueillir plus de 40 étudiants ?* »

M. BOUBY s'interroge : « *comment pouvons-nous continuer à travailler de cette façon ?* » Il note l'augmentation globale de 5% du budget de la Faculté des Sciences. Il entend qu'une ligne supplémentaire dédiée aux projets pédagogiques pourrait être créée. Mais il estime que la Direction de l'Université nous prend en réalité pour des « *idiots !* » car les moyens humains ne suivent pas.

M. BOUBY comprend que le budget est contraint. Au niveau des heures complémentaires, la Faculté a déjà réalisé un effort important mais avec la fusion ... **M. BOUBY** sollicite les chiffres relatifs aux heures complémentaires des enseignants ainsi que ceux des services totaux de « *l'ex UM1* ». Il souhaite les comparer avec ceux de « *l'ex UM2* ». « *Si nous sommes une seule et même Université, il va falloir stabiliser ces données et harmoniser les heures entre les personnels enseignants des deux anciens établissements.* »

Pour **M. BOUBY**, le budget ne se limite pas aux dépenses directement visibles ! Il est important de considérer également le fonctionnement global de l'Université. Si la Direction de l'Établissement fait pression pour diminuer nos budgets par rapport à des paramètres sur lesquels nous n'avons pas de mainmise - comme l'électricité ou le chauffage -, il faut en contrepartie que nous puissions bénéficier d'un état des lieux global concernant tous les enseignements qui y sont réalisés.

M. BOUBY est choqué à la fois par les conditions de travail et celles dans lesquelles sont dispensés les enseignements auprès des étudiants.

M. HALBOUT partage les remarques de **M. BOUBY** relatives aux conditions de travail. En revanche, s'agissant de l'analyse globale, il rappelle qu'un travail de remise à plat a été réalisé au niveau de « *l'ex Université Montpellier 2* », ce dont il se félicite.

M. HALBOUT rappelle qu'une harmonisation des pratiques entre les différentes composantes a également été menée, ce qui a permis d'assainir les relations. La Faculté des Sciences a en outre, pu bénéficier en partie de certains redéploiements.

M. HALBOUT précise qu'au sein de certaines composantes, la politique consiste à imposer aux enseignants-chercheurs d'effectuer leur service obligatoire avant de commencer à réaliser des heures complémentaires pour des DU - ce qui apparaît comme toute logique -.

M. HALBOUT souligne que la Faculté n'a pas de DU ; il est déjà assez difficile de trouver des collègues pour faire l'ensemble des heures inscrites dans les maquettes.

Pour **M. BOUBY**, les règles doivent être identiques à l'échelle de l'Établissement et respectées par tous.

Concernant la problématique immobilière, **M. HALBOUT** indique que cela ne concerne pas que l'Université mais aussi le Plan Campus. Il rappelle que la Faculté est engagée dans un vaste programme de rénovation des locaux ; les opérations vont se poursuivre.

M. HALBOUT informe que le Plan Campus prend du temps mais a pour objectif final d'accueillir les étudiants de manière optimale ! En conséquence, il est important de réfléchir et de débattre sur ce projet plutôt que de construire des bâtiments « *clé en main* » qui se révéleront complètement inadaptés aux besoins.

M. HALBOUT note que cette problématique a été prise en considération dès le départ par la communauté de la Faculté des Sciences.

M. HALBOUT appelle l'attention des conseillers sur le doublement de l'enveloppe CF204-13 relative aux petits travaux de rénovation et de mise en sécurité. La Faculté des Sciences a pu obtenir une augmentation financière dédiée à ces opérations pour les bâtiments de la Faculté.

Après le vote de ce budget, **M. HALBOUT** précise que **M. GUEVELLOU**, accompagné par l'ensemble des Directeurs de Départements et les Services de l'Université, va procéder à un bilan relatif à l'état des bâtiments « *dont nous assurons la gestion* » et prioriser ensuite, les travaux à effectuer.

M. HALBOUT souligne que depuis quelques années, la Faculté des Sciences s'est attachée à la réalisation de ces petits travaux concernant la rénovation des bâtiments, les changements de matériel, la mise aux normes des accès étudiants et des personnels, la sécurisation des bâtiments ...

Ainsi, des mises aux normes auparavant prises en charge par l'Université sont réalisées en partie par la Faculté. Les crédits dédiés à cette ligne spécifique étant doublés cette année, la composante pourra réaliser deux fois plus de travaux que les années précédentes.

M. BOUBY revient sur le nombre d'étudiants qui ne va cesser de progresser d'année en année. Il souligne l'importance d'anticiper cette tendance dès aujourd'hui, et non d'attendre la fin du Plan Campus. Des priorités sont à prendre en compte, notamment la qualité de nos enseignements ! « *Est-il possible d'envisager d'ores et déjà les besoins futurs en matière de locaux et d'effectifs enseignants ?* »

M. BOUBY rappelle que la destruction des bâtiments 1, 2, 3 et 4 est signalée depuis des années. Le chauffage y est inexistant et aucune activité n'y est exercée en leur sein car ils sont censés être démolis. « *Quand cela sera-t-il réalisé ?* »

M. BOUBY précise que l'Université doit continuer à fonctionner dans des conditions acceptables, ce qui n'est pas le cas en l'espèce.

Pour **M. BOUBY**, les quatre-vingt mille euros octroyés sur le CF204-13 ne représentent qu'une infime partie des besoins réels !

M. HALBOUT signale que cette ligne ne concerne que les petits travaux.

Mme. ROLLAND souhaite intervenir concernant la ligne dédiée aux TICE. Elle note que des débats vont être engagés concernant les innovations pédagogiques et souhaite savoir si le budget qui y est affecté sera abondé pour « *motiver les personnes à travailler sur cette thématique.* »

M. HALBOUT lui répond que cette ligne est actuellement à zéro car **Mme BOBILLO**, Chargée de Mission TICE, actuellement en congé longue maladie, a demandé de ne pas l'afficher pour cette année en attendant justement les remontés de projets suite aux prochains débats évoqués.

M. HALBOUT informe l'Assemblée que **Mme BOBILLO** essaiera d'être présente lors du prochain Conseil, si sa santé le lui permet.

M. HALBOUT précise qu'il n'a pas souhaité afficher cette ligne sachant que cette politique sera menée à bien cette année dans le cadre des projets pédagogiques. C'est pour cette raison que **M. HALBOUT** compte sur la dernière vague de projets, afin d'en insuffler de nouveaux notamment dédiés aux TICE. Ils ne peuvent donc être inscrits dans le cadre de la politique de la Faculté des Sciences.

Mme ROLLAND pense que cela sera difficile dans ce contexte « *de motiver les troupes ...* »

M. GODELLE, qui s'excuse d'être arrivé en retard, demande à **M. HALBOUT** si le point relatif à la politique indemnitaire de l'établissement a été déjà évoqué.

M. HALBOUT lui répond qu'il a fait part aux conseillers de l'avis unanime de la Direction de la Faculté des Sciences, représentée par ses Directeurs adjoints et ses Directeurs de Département, pour dire que si des efforts devaient être réalisés au niveau de l'Université, la Direction souhaite que ceux-ci puissent se porter sur la réduction des diverses primes Pedr, de Directeurs, ...

M. HALBOUT indique qu'il s'agit ici d'un message fort que la Direction de la Faculté des Sciences souhaite porter.

M. GODELLE pense qu'une augmentation de la Masse salariale sera opérée en raison du changement de politique lié à la mise en place de la fusion. Ainsi, dans les années à venir, il pressent un flux de renouvellement par le haut des primes de la Pedr. « *Cela ne nous empêchera pas de réaliser des économies mais, coutera néanmoins une somme importante du fait que nous sommes revenus sur des économies qui avaient été réalisées sur cette Pedr.* »

M. BOUBY souhaite évoquer le système de primes. Il rappelle qu'une réunion est prévue à ce sujet le 19 novembre prochain avec la Direction de l'Université concernant la remise à plat des Nbi.

M. BOUBY souligne que les Nbi sont octroyées aux Biatss ayant la qualité de Chefs de bureau ou de Chargés de mission. Les « *administratifs* » trouvent cela normal tandis que d'autres personnels, notamment ceux exerçant au sein des salles de travaux pratiques considèrent que l'argent est aspiré vers le haut ! La politique de l'Etablissement institue des « *petits chefs un peu partout* » bénéficiant de cet avantage. Quand l'augmentation de l'enveloppe budgétaire sera constatée, il sera prétendu que cela profite également aux « *petits* » alors que ce n'est pas le cas !

M. HALBOUT indique que l'ensemble de ces observations seront remontées.

En l'absence de nouvelle remarque, **M. HALBOUT** propose aux conseillers d'émettre un avis sur le budget 2016 de la Faculté des Sciences de Montpellier.

Votants : 24 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 6

Défavorable : 0

Favorable : 18

Le budget 2016 de la Faculté des Sciences de Montpellier recueille un avis FAVORABLE - approuvé à la majorité - de la part du Conseil.

Pour conclure sur ce point, **M. HALBOUT** remercie l'ensemble des équipes qui l'ont aidé à préparer ce budget - **M. GUEVELLOU** et ses Services - mais également, celles qui à partir de ce jour, vont participer à sa mise en place. Il souligne le travail important réalisé par le service de **Mme VILLANUEVA-THERON** ainsi que celui porté par les Départements d'enseignement.

M. HALBOUT note qu'une importante partie des charges sont retombées sur les services administratifs de la Faculté des Sciences. « Celle-ci les prend sur son compte pour garantir le bon fonctionnement de l'Etablissement ! »

4. PROFILS D'EMPLOIS BIATSS

Avant de débiter ce point, **M. VERNICOS** souhaite poser une question à **M. HALBOUT**.

M. HALBOUT lui donne la parole.

M. VERNICOS a observé qu'un retard important a été pris dans la distribution des bulletins de paye et ce, depuis environ quatre mois. Depuis, cette situation semble se résoudre peu à peu. Il souhaite toutefois savoir si cela témoigne d'un problème particulier ?

M. VERNICOS explique que des informations « *en off* » lui ont été données : il semblerait que des problèmes importants ont été observés concernant la gestion de la paye en raison du passage au logiciel SIHAM. Il se demande si tous les agents seront rémunérés au mois de janvier prochain.

M. HALBOUT confirme que des difficultés ont été rencontrées. Toutefois, le versement des salaires du mois de janvier constitue bien une priorité !

M. HALBOUT ajoute qu'un certain nombre de charges « *retombent* » désormais sur les personnels de la Faculté des Sciences, que cela soit à l'échelle centrale ou celle des Départements d'enseignement.

M. VERNICOS confirme avoir entendu que le travail reposait aujourd'hui sur les composantes.

M. HALBOUT souligne qu'en plus du budget, de nouvelles tâches incombent à la Faculté des Sciences. Un certain nombre de dysfonctionnements sont en train d'être résolus pour assurer la paye de tous les personnels. L'impact indirect est que les personnels se chargent en outre, de la mise en place budgétaire, cette dernière devant être effective au sein des différents Départements pour que les dépenses puissent être engagées et ce, dès la rentrée de janvier prochain. Toutes les équipes ont donc été mobilisées pour réaliser ce travail que la Faculté n'avait à traiter auparavant !

M. HALBOUT comprend que si cette mission est demandée aux composantes, cela implique que des choses importantes doivent être faites ailleurs ...

M. VERNICOS en conclut que les personnels des Départements font actuellement face à une surcharge de travail. Il faut donc en être conscient !

M. HALBOUT ajoute que cette situation a pour but de préserver « *le bien commun*. »

M. HALBOUT le répète : le travail de ces personnels doit être pris en compte, y compris dans le futur. Si des campagnes de primes exceptionnelles sont organisées à nouveau pour gratifier l'action des agents des Services centraux dans le cadre de la fusion, il conviendra de souligner également l'impact de cette réorganisation institutionnelle sur les personnels de la Faculté des Sciences de Montpellier. A cet effet, **M. GUEVELLOU** est bien conscient des conséquences que cette dernière aura eues au sein de la composante.

Pour **M. GODELLE**, outre la politique indemnitaire, il faut s'interroger sur le recrutement de personnels contractuels compte tenu de la charge de travail actuelle.

M. HALBOUT propose de poursuivre l'ordre du jour.

M. HALBOUT rappelle les priorités de la Faculté des Sciences concernant les profils d'emplois Biatss parmi lesquelles, la reconduction des emplois techniques et spécifiques à niveau équivalent qui constitue la première des priorités.

M. HALBOUT précise que le Conseil avait acté le vœu d'instituer une politique permettant aux personnels de catégorie C de candidater sur des postes ouverts aux concours de catégorie B. La Faculté compte mettre en œuvre cette mesure dès cette année. Toutefois, la Direction souhaite que cela puisse s'inscrire dans le cadre d'une politique pluriannuelle afin éviter l'effet d'aubaine. Ainsi, « *les collègues prêts à postuler cette année pourront le faire ; les autres se prépareront pour les années suivantes.* »

M. HALBOUT explique la proposition qui est faite actuellement : ouvrir quatre postes au concours de niveau Technicien sur les trois années à venir, dont deux cette année, un l'année prochaine et un dernier l'année suivante. La Faculté a communiqué en ce sens au sein des Départements d'enseignement pour que les personnels intéressés puissent être accompagnés de manière efficace. **Mme VILLANUEVA-THERON** et **M. GUEVELLOU** suivent attentivement ce dossier et aident les N+1 à soutenir leurs personnels pour préparer ces concours dans les meilleures conditions.

M. HALBOUT émet une alerte sur le quatrième poste car un certain nombre de collègues vont se présenter à ces concours. Il espère qu'un maximum d'entre eux sera lauréat. Il note que des personnels, pour des raisons de découragement, ne sont plus dans « *l'état d'esprit de présenter des concours.* » Il insiste sur le fait que la priorité de la Faculté des Sciences est de maintenir le niveau de qualification au sein de la composante. Il n'est pas question de laisser échapper des supports de Technicien au niveau de la Faculté.

Par ailleurs, **M. HALBOUT** souligne que la politique de l'Université de Montpellier est de garder les lauréats sur leur poste. Ainsi, dans l'hypothèse où la Faculté des Sciences met au concours des postes de catégorie B et qu'elle ne dispose plus de personnel en capacité d'être lauréat, ces postes bénéficieront à d'autres composantes. En conséquence, le niveau de qualification de la Faculté des Sciences diminuerait, ce qui serait dommageable ...

M. HALBOUT propose aux conseillers de réaliser un point d'étape lors de la prochaine campagne, à l'automne prochain, pour décider de pérenniser ou non cette politique et ce, en fonction des viviers et des résultats.

M. HALBOUT rappelle que les deux concours ouverts cette année et celui de l'an prochain le seront en interne. En revanche, rien n'est encore arrêté pour le quatrième poste : la décision sera prise en fonction des résultats qu'il y aura à cette époque.

M. BOUBY demande à **M. HALBOUT** s'il connaît le nombre de catégorie C, en considérant l'ensemble des BAP exerçant au sein de la Faculté.

M. HALBOUT lui répond qu'on en dénombre près de 90.

M. BOUBY note que quatre postes seront mis au concours. « *Concernent-ils tous la BAP J ?* »

M. HALBOUT lui précise que cela est effectivement le cas et correspond à la politique de notre lettre de cadrage.

M. BOUBY ne souhaite pas initier une opposition entre les personnels administratifs et techniques. Toutefois, il trouve cette situation anormale.

M. BOUBY souligne que le domaine administratif prend une ampleur de plus en plus importante à l'échelle de l'Université : à tous les niveaux, il faut des personnels administratifs. « *Ceux-ci sont privilégiés !* » En revanche, les personnels techniques ont statistiquement moins de chance de réussir un concours sur lequel ils peuvent postuler ; ces derniers étant ciblés sur des thématiques très diverses.

M. BOUBY prend l'exemple des Techniciens du Département Chimie. A l'heure actuelle, ces derniers doivent attendre le départ à la retraite ou le décès de l'un d'entre eux pour pouvoir candidater sur ce type de poste !

Selon **M. BOUBY**, nous ne pouvons pas parler de « *promotion* » lorsqu'on ne propose que quatre postes sur trois ans et ce, pour quatre-vingt-dix personnels relevant de la catégorie C. Malgré tout, il reconnaît que cette mise en œuvre est positive.

M. BOUBY indique que cette politique ne le concerne pas réellement car il est relativement proche de son départ en retraite. Toutefois, il rappelle que de jeunes agents réalisent au quotidien un travail de grande qualité, qui risque, dans cinq ans, d'être altéré car ils seront sans doute désabusés !

M. BOUBY précise que le salaire d'un personnel relevant de la catégorie C est minime : il est donc important de pouvoir accorder une chance à tout le monde !

M. BOUBY espère que ces quatre concours seront locaux.

Selon **M. BOUBY**, cette politique ne motivera pas les personnels à faire leur travail correctement : « *tous les services sont débordés !* » En outre, sur le plan national, les mesures prises ne sont pas en adéquation avec le nombre d'agents au sein des établissements.

M. BOUBY signale que ses propos ne s'adressent pas personnellement à **M. HALBOUT**.

M. HALBOUT lui répond qu'il est en accord avec ses conclusions. Cependant, il est impossible d'ouvrir un poste au concours de catégorie B toutes BAP confondues.

M. BOUBY précise qu'il n'a jamais tenu ces propos. Il suggère simplement d'ouvrir des concours pour les personnels techniques afin que ces derniers puissent également progresser.

M. HALBOUT ajoute qu'effectivement, deux emplois types ont été dissociés. Suite aux débats des conseillers l'an dernier, des postes ont été ouverts puis maintenus en BAP techniques. Cela n'a pas concerné le Département Chimie ; toutefois, d'autres ont pu en bénéficier. L'année passée, le Conseil a souligné dans son analyse le fait que seuls les collègues relevant de la BAP technique au sein des Départements ont pu bénéficier d'une promotion par l'intermédiaire du concours interne.

M. HALBOUT reconnaît que les supports techniques relèvent de plusieurs BAP : A, B, C et D.

M. HALBOUT est totalement en accord avec les conclusions de **M. BOUBY**, notamment sur le fait qu'en termes de proportions, le nombre de concours ouverts n'est pas satisfaisant. « *Effectivement, nous n'offrons pas assez de perspectives pour l'ensemble des collègues !* »

En revanche, **M. HALBOUT** ne peut pas laisser dire que des efforts sont uniquement réalisés pour les personnels relevant de la BAP J.

M. HALBOUT ajoute que la Faculté des Sciences a fourni un effort important et ce, pour tous les agents, que cela soit par le biais de la liste d'aptitude pour laquelle il y a eu un lauréat chaque année pour la Faculté des Sciences, ou par le biais des concours internes.

M. HALBOUT rappelle qu'un poste a été ouvert cette année en BAP C. De même, un recrutement en BAP A est intervenu il y a deux ans au sein du Département BE : le lauréat était déjà en poste et relevait auparavant de la catégorie C ...

M. HALBOUT insiste : dès qu'il est possible de mettre un poste au concours, le degré de qualification est préservé. En outre, « *si nous pouvons accompagner un personnel, nous le faisons !* »

M. HALBOUT revient sur l'analyse de **M. BOUBY** relative à la différence de traitement entre les différentes catégories. Il explique que la Faculté des Sciences essaie d'équilibrer les choses, avec les moyens dont elle dispose et qui sont certes, symboliques.

Néanmoins, **M. HALBOUT** ne peut pas laisser dire que la composante a fait davantage d'efforts pour les BAP J que pour les autres.

M. BOUBY réitère : selon lui, cela est bel et bien le cas à l'échelle de l'Établissement.

M. HALBOUT précise qu'il parle ici pour la Faculté des Sciences de Montpellier.

Mme LARAOU pense qu'il n'y a pas d'équilibre entre les différentes catégories. Elle prend ainsi l'exemple de son Département où des personnels relevant de la Bap J ont bénéficié d'un avancement, au détriment d'autres BAP.

Mme LARAOU est en accord avec les propos de **M. BOUBY** et pense que les personnels administratifs ont davantage de chances de progresser que ceux exerçant au sein des laboratoires !

M. HALBOUT le répète : en proportion, « *cela n'est pas vrai !* » Si l'on considère les listes d'aptitude de l'an dernier au niveau de la Faculté des Sciences, deux personnes ont été lauréates, dont une appartenait à une BAP technique - elle est passée de la catégorie « *Technicien* » à celle d'« *ASI* » - L'autre lauréat relevait de la BAP administrative et changeait également de catégorie, allant de C vers B.

Par ailleurs, s'agissant du Département Bio-MV, **M. HALBOUT** indique qu'une collègue de BAP technique est passée d'IGE à IGR.

M. HALBOUT a particulièrement suivi cet avancement car cette personne a été accompagnée dans le cadre de sa mobilité vers la Recherche.

Pour **M. HALBOUT**, la Faculté des Sciences conduit une politique équilibrée. Au niveau de l'Etablissement, la tendance est peut-être de renforcer le nombre de personnels administratifs. Toutefois, il le répète : cette réalité ne concerne pas la Faculté des Sciences !

Mme LARAOU précise qu'aucune création de poste ni avancement n'est intervenue depuis plusieurs années au sein du Département Bio-MV.

Pour **M. HALBOUT**, « cela n'est pas exact : des postes qui étaient 50/50 sont passés à 100%. »

Pour **Mme LARAOU**, cela ne correspond pas à des créations de postes !

M. HALBOUT est d'accord mais ajoute que ce passage à 100% a renforcé le Département en personnel pour faire face à la charge de travail.

M. BOUBY précise qu'il ne s'agit pas d'une création mais, d'un échange entre les personnes qui assuraient un 50/50.

M. BOUBY indique qu'il a suivi cette mesure : il a toujours travaillé au niveau du Département de Chimie pour que les techniciens soient à 100%. Cette politique est totalement différente de celle de la promotion ou de la création de poste.

M. HALBOUT explique, justement, qu'une création de poste a eu lieu à l'échelle du Département BE suite aux évolutions de certains agents qui étaient auparavant à 50/50 ou à 25/75 et qui sont désormais passés à 100% Recherche.

M. BOUBY informe l'Assemblée que ces personnes relèvent toujours de la catégorie C : « *elles n'ont eu aucune augmentation salariale !* »

M. GODELLE, Directeur du Département BE confirme qu'il n'y a pas eu plus de « bénéfice » au département BE qu'au département Bio-MV.

Mme LARAOU précise qu'elle parlait de concours internes pour le Département BE.

M. GODELLE souligne qu'il s'agissait d'un départ à la retraite.

M. BOUBY le répète : « *la seule opportunité pour bénéficier d'une promotion au sein d'un Département où le nombre de personnels techniques est déjà arrêté, est d'attendre le départ en retraite d'un collègue ou son décès !* »

M. HALBOUT ajoute que cela est également le cas pour les autres BAP.

M. BOUBY n'est pas d'accord avec **M. HALBOUT** : si l'on considère le « surplus » de postes administratifs à l'échelle de l'établissement ces dernières années, la probabilité pour un personnel administratif de catégorie C de passer un concours de B est bien plus importante que pour une personne relevant de la BAP technique.

M. BOUBY revient sur ce déséquilibre : les « administratifs » ont connu un essor important du fait de la volonté du Ministère et de celle de l'Université de Montpellier. Le jour où il n'y aura que des « administratifs », nous serons tranquilles ... ; « *quand ils se seront substitués aux enseignants chercheurs, ces derniers ne nous embêteront plus !* »

M. BOUBY invite **M. HALBOUT** à se rendre à la Présidence, Boulevard Henri IV : il pourra constater que les « administratifs » sont partout ! « *Il n'y a plus que ça !* »

M. BOUBY souligne que le logiciel Ad hoc, sur lequel il ne souhaite pas s'étendre, a été mis en place par des « administratifs » qui se trouvent loin du terrain et ne connaissent pas le travail des personnels relevant des catégories techniques.

M. BOUBY s'inquiète de ne pas avoir eu de retour de la part de la Faculté des Sciences concernant ou non la mise en place d'Ad hoc.

M. BOUBY le répète : ce déploiement a été réalisé par des « administratifs » souhaitant tout cadrer selon leur mode de fonctionnement. Les autres BAP, notamment les personnels techniques, n'ont pas leur mot à dire : « *ils ne comptent pas !* »

M. BOUBY est navré de s'énerver mais il s'agit ici de la réalité du terrain !

M. BOUBY précise ici que ce ne sont pas les catégories C, dont la charge de travail est exponentielle, qui mettent en place ce genre de process. Ce sont les personnels dirigeants qui leur imposent d'instaurer un système en place le plus rapidement possible !

M. BOUBY craint que si une possibilité de progresser n'est pas offerte aux personnels techniques, ces derniers vont baisser les bras et la qualité de leur travail en sera affectée. Cela serait dommageable à la fois pour les services de la Faculté des Sciences, la Fonction publique et plus largement, « *pour nos missions et métiers !* »

M. HALBOUT entend le message.

M. GODELLE rappelle que les personnels administratifs travaillant au sein des Départements en relation avec les enseignants chercheurs sont vraiment utiles ! L'un des quatre postes dont il est question va permettre de bénéficier d'un support budgétaire pour promouvoir un personnel de catégorie C qui va remplacer la personne assurant le secrétariat du Département BE. Lorsque l'actuelle titulaire du poste, **Mme BAISSAC** va partir à la retraite, la promotion d'une personne exerçant dans un autre Département pourra être possible. En revanche, le Département BE ne bénéficiera plus que d'un poste de catégorie C pour assurer les mêmes tâches qu'effectuaient **Mme BAISSAC**, actuellement catégorie B et dont le niveau de responsabilité est important.

M. GODELLE explique ainsi qu'il se retrouve à l'échelle de son Département avec le départ en retraite d'une personne de catégorie B, remplacée par un personnel de catégorie C à qui il sera confié des responsabilités extrêmement importantes.

M. GODELLE insiste : « *le Département a besoin d'une personne de catégorie B pour assumer ces fonctions !* »

M. GODELLE précise que promouvoir quelques personnes est effectivement possible. Toutefois, il conviendrait de veiller de façon globale, à ce que l'ensemble des personnels de catégorie C puissent passer sur une catégorie supérieure. Cela doit être mis en parallèle avec ce qui a été exposé précédemment.

M. HALBOUT et **M. BOUBY** approuvent les propos de **M. GODELLE**.

M. GODELLE poursuit sa réflexion et indique qu'un Gvt est constaté au niveau de l'Etablissement. Ce dernier est important et a été initié suite au constat que ce sont essentiellement les personnels enseignants chercheurs qui progressent en termes de carrière et dont les salaires augmentent.

M. GODELLE explique que les catégories C sont conservées avec des fonctions de plus en plus importantes en termes de responsabilité. Toutefois, seuls les enseignants-chercheurs peuvent toucher des primes considérables, parfois équivalentes à un salaire plein de catégorie C. « *Cela en devient indécent !* »

M. BOUBY explique qu'actuellement, des discussions sont menées au niveau ministériel concernant le Rifseep. Ce dispositif a pour objectif de remplacer les primes Pfr et Pprs. Le Rifseep va ainsi cadrer les primes dans des fourchettes très larges - de 2 000 à 11 000 euros par an -. De plus, il sera acté qu'un personnel relevant de la catégorie C pourra exercer des responsabilités d'encadrement de personnels et d'étudiants. Cela signifie que ces personnes auront une prime parce qu'ils encadreront ou bien ils auront des responsabilités de catégories B et A.

M. GODELLE ajoute que lorsque ces personnes arriveront à la retraite, elles toucheront un revenu correspondant à leur salaire.

M. BOUBY précise qu'à un moment, elles ne pourront plus évoluer dans leur carrière, ce qui sera préjudiciable à la qualité de leur travail.

M. BOUBY rappelle que les personnels ont bien évidemment besoin d'être rémunérés mais aussi, d'être reconnus pour leur service : « *ce n'est pas par le biais de cette politique que les personnels resteront motivés dans leur travail !* »

M. HALBOUT, bien qu'en accord avec ce constat global de manque de perspectives pour les personnels de catégorie C, souligne néanmoins que la Faculté des Sciences est restée très vigilante concernant les équilibres entre Départements et au sein des différentes BAP.

M. HALBOUT est conscient du peu de perspectives offertes à chacun. Les personnels de catégorie C font un travail remarquable et dans certains Départements, ils assurent souvent des missions de catégorie B. **M. HALBOUT** comprend les discours prétendant que certaines BAP sont moins bien considérées que d'autres, car il y a une attente générale. Toutefois, il le répète : « *la Faculté a*

préservé l'équité ; les chiffres ont été publiés. » Lorsque la campagne a été présentée avec la Lettre de cadrage, l'ensemble du Conseil s'est mis d'accord sur cette équité.

M. HALBOUT note les observations concernant la politique menée à l'échelle de l'Etablissement et pense qu'elles doivent être remontées. En effet, *« nous ne pouvons pas avoir autant de disparités entre les personnels et avoir l'ambition d'être un établissement d'excellence. »*

M. IMBERT est étonné : au lieu d'aller vers une simplification d'un certain nombre de procédures, notamment administratives et de contrôle interne, *« nous allons en réalité vers davantage de complexité ! »* Cette situation est réelle tant à l'échelle de l'Etablissement que de la Faculté des Sciences.

M. IMBERT rappelle les bugs qui se sont produits lors du versement de la prime de Recherche pour les enseignants : il a fallu remplir un formulaire engendrant ainsi un travail supplémentaire pour les personnels administratifs ...

M. IMBERT s'interroge : pourquoi ne pas travailler sur la simplification des procédures administratives ? Cela permettrait de limiter le nombre de personnels relevant de cette catégorie et dégagerait une marge de manœuvre avec des postes libres.

Pour **M. HALBOUT**, un débat devrait avoir lieu à ce sujet.

M. DONY fait part de son expérience au sein de diverses industries. Il souligne que des établissements français ont ainsi connu une perte de vitesse voire un échec, du fait de leur incapacité à promouvoir les personnels de terrain qui réalisaient un travail important à la base.

M. DONY indique que la France a une difficulté à promouvoir l'ingénieur et le technicien qui sont des acteurs de terrain. La promotion est davantage accessible pour l'administrateur que pour le technicien.

Pour **M. DONY**, l'erreur réside dans la croyance que le personnel de terrain représente le « bas » !

M. HALBOUT le répète : *« au sein de la Faculté des Sciences, cela ne fonctionne pas comme cela ! »*

M. HALBOUT croit qu'une équité existe entre les personnels techniques et administratifs. En témoigne les promotions initiées par la CPE sur les différentes campagnes, au niveau de l'Etablissement.

M. HALBOUT précise que cette discussion a lieu ce jour parce que des postes catégorie B sont mis au Concours. Toutefois, il souligne que des discussions similaires se sont tenues lors de CPE où des agents administratifs pensaient que toutes les promotions allaient vers les techniciens de laboratoire parce qu'ils étaient mieux défendus, tandis que les personnels administratifs de grandes structures l'étaient moins.

Suite à cela, **M. HALBOUT** précise que les statistiques ont été vérifiées : il a été constaté que les chiffres étaient bel et bien équilibrés !

M. HALBOUT ne sait pas comment les choses vont se dérouler dans le cadre de l'Université de Montpellier. *« La tendance est à penser que l'herbe est plus verte ailleurs. Or, dans le cas présent, l'herbe n'est verte nulle part ! »*

M. GODELLE précise qu'il s'agit d'un problème de moyenne et la moyenne de la progression est à zéro.

Pour **M. HALBOUT**, la question de la variance est presque malsaine car elle cache le problème réel dans sa globalité. La solution n'est pas de nous *« jauger respectivement »* en nous demandant si ce n'est pas l'autre qui bénéficie davantage. En agissant ainsi, nous masquons le réel problème qui se veut plus global !

M. HALBOUT engage les conseillers à modifier leur vision : nous ne faisons pas plus d'efforts pour les uns que pour les autres. Notre politique est équilibrée, même si elle ne l'est pas assez vers le haut ...

M. VINDOLET confirme qu'il s'agit bien d'une problématique générale qui rentre également dans le cadre d'une politique nationale. Le nombre de postes offerts est ridicule par rapport à l'effectif de personnes qui mériteraient d'évoluer.

M. HALBOUT rappelle que la Lettre de cadrage de la Faculté des Sciences a déjà été votée. Le Conseil en est désormais à l'affichage des profils de poste.

M. HALBOUT précise qu'il y a quatre emplois types pour les Bap J, un emploi spécifique en Bap J en catégorie A et un emploi en Bap C en catégorie B pour le Département de Physique. Ces postes s'inscrivent dans le cadre de la politique globale déjà discutée par le Conseil.

M. HALBOUT souligne que dans le cadre de cette politique, la Faculté espère un redéploiement et donc, la création d'un poste supplémentaire pour le Département de Chimie. Ce dernier est sollicité depuis plusieurs années pour assurer un renfort administratif.

Mme HAMMAR demande davantage d'informations concernant le poste AENES correspondant au départ à la retraite de **Mme DEVAUX-FRAMBOURG** ainsi que celui mis au concours ou à la mobilité pour le service des Relations Internationales.

M. HALBOUT explique qu'au moment où cette offre a été mise en ligne sur l'ENT, il était délicat d'en parler. En effet, elle fait suite au départ de **Mme BLANCHARD** qui attend un heureux événement et a annoncé qu'elle souhaitait prendre un congé parental à l'issue. Dans le cadre d'une politique à long terme, il a ainsi été proposé de prioriser le remplacement de **Mme DEVAUX-FRAMBOURG** sur la mission Relations Internationales et d'opérer une inversion en remplaçant le poste de **Mme BLANCHARD** par un profil orienté davantage « *Scolarité* ».

M. HALBOUT précise que le débat sur ce profil aura lieu lors du départ de **Mme BLANCHARD**. Pour l'instant, rien n'est encore officiel.

En termes de périmètre, **M. HALBOUT** indique que l'affichage est clair. La mission dédiée aux Relations Internationales sera renforcée puisque le poste mis au concours concernera les missions actuellement affectées à **Mme BLANCHARD** en les centrant davantage sur la partie Relations internationales. L'autre poste ouvert au concours sera concentré sur la mission « *Scolarité* ».

Mme HAMMAR fait part de son mécontentement concernant le poste de catégorie A affecté aux Relations Internationales de la Faculté, « *sachant que ce service a été institué par une personne de catégorie C et qui n'a pas eu de promotion !* »

M. HALBOUT explique que « *la Faculté se construit en marchant* ». Il se rappelle qu'à son arrivée au sein de la Direction, la Faculté parlait très peu des Relations internationales. **M. HALBOUT** a souhaité que ce domaine puisse devenir une des priorités de la composante. A cet effet, **Mme BLANCHARD** a été recrutée. Actuellement, l'idée est que ce service puisse devenir un service à part entière en recrutant un personnel de catégorie A. En filigrane, la Direction souhaiterait qu'il y ait un continuum au niveau des catégories : si un poste de niveau A dédié à l'encadrement est institué, il conviendrait de disposer d'un poste de niveau intermédiaire - de catégorie B - pour assister le Chef de service.

M. HALBOUT précise qu'il s'agit d'un engagement qui peut être pris ce jour pour la prochaine campagne d'emplois.

M. HALBOUT ajoute que globalement, ce service connaît un réel essor ! Il assure que les personnels déjà en place ne seront pas oubliés et sont invités à progresser dans leur carrière.

Mme HAMMAR rappelle qu'au sein des autres composantes de l'UM, les services dédiés aux Relations internationales sont composés uniquement de postes de catégories A et B.

M. HALBOUT admet que la Faculté part de très loin en la matière.

M. HALBOUT indique qu'il y a trois services sur lesquels il convient de porter son attention.

M. HALBOUT insiste : « *les priorisations suivantes se feront en fonction des départs à la retraite. Il assure que le service des Relations Internationales ne sera pas oublié.* »

M. HALBOUT demande à **Mme HAMMAR** de lui concéder le fait que la priorité a été portée sur cette thématique. La Faculté souhaiterait que les choses aillent plus rapidement, toutefois elle souhaite agir étape par étape ...

M. HALBOUT propose un vote sur les profils d'emplois Biatss 2016 de la Faculté des Sciences de Montpellier.

Votants : 23 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 2

Défavorable : 0

Favorable : 21

Les profils d'emplois BIATSS 2016 de la Faculté des Sciences recueille un avis FAVORABLE - approuvé à la majorité - de la part du Conseil.

M. HALBOUT s'étonne de l'absence de **M. BOUBY**.

M. IMBERT note que **M. BOUBY** a quitté l'Assemblée.

M. HALBOUT remercie le Conseil pour ce vote et propose de passer au point suivant.

5 PROGRAMME DES DÉBATS SUR LES NOUVELLES PRATIQUES PÉDAGOGIQUES

M. HALBOUT rappelle que le Conseil a déjà pu évoquer ce sujet lors de la précédente séance.

M. HALBOUT souhaite répondre à la question concernant les motifs liés à ce débat. Dans un premier temps, il souligne que la Faculté a la chance cette année d'être dans une période où il n'y aura pas de nouvelle habilitation à mettre en place. En conséquence et comme nous allons entrer prochainement dans une phase de « campagne », **M. HALBOUT** craint que le Gouvernement ne prépare une nouvelle réforme qui va à nouveau tout « chambouler ! »

M. HALBOUT explique que la composante bénéficie d'une année pour anticiper cela : « profitons-en et lançons le débat ! » Une fois n'est pas coutume, la Faculté n'est pas dans l'urgence : « il n'y a pas de maquette à rendre pour la veille ou l'avant-veille ! »

M. HALBOUT précise que ce temps permettra à la Faculté de lancer un débat de fond qui pourrait être divisé en quatre étapes, sur des thématiques différentes.

Aussi, avant que des candidats ne se positionnent à la Direction de la Faculté des Sciences, **M. HALBOUT** pense important que le Conseil puisse commencer à débattre sur les enjeux pour les prochaines années. Il s'agit ici d'une discussion de fond pour l'avenir : « chacun pourra ainsi réfléchir à ce qu'il veut faire pour la composante. »

M. HALBOUT présente les débats ; Il distingue cinq étapes principales :

- 15-16 décembre 2015 - utilisation des nouvelles technologies (mooc, moodle, ...), avec **Pascale Bobillo**, **David Cassagne** et un intervenant extérieur (Unisciel, Institut Charpak, ...)
- 19-20 janvier 2016 - former les enseignants aux nouvelles pratiques, avec **Nicolas Saby**, des collègues de la Faculté d'Education et un intervenant extérieur (Alain Bernard) ;
- Lors du Conseil du 17 février 2016, nous débattons du calendrier universitaire, de la place des secondes sessions des semestres impairs ;
- 15-16 mars 2016 - nouvelles formes d'apprentissage, avec **Alain Hoffmann** et **Bernard Godelle**, ainsi que des intervenants extérieurs (collègues de Sherbrooke, formateurs pour le réseau CMI ou Saint Gobain via « Objectif Recherche ») ;
- 2-13 avril 2016 - comment et quoi évaluer ?, avec **Jean-Yves Le Guennec**, **Geneviève Degols** et des intervenants extérieurs (rédacteurs du Stranes, ...)
- 11 mai - bilan et préparation du colloque Promosciences (aux alentours du 30 mai-1er juin 2016).

Selon **M. VERNICOS**, les étudiants ont aujourd'hui trop d'informations ! Auparavant, ils rentraient dans une bibliothèque et effectuaient des recherches ne sachant pas quels ouvrages utiliser. Actuellement, l'accès à l'information est devenu aussi difficile même s'il est disponible sur internet. En outre, il existe toujours des livres au sein des bibliothèques universitaires ...

M. HALBOUT se demande si les étudiants sont aujourd'hui évalués sur leur capacité à trouver l'information et la réponse à la question qui leur a été posée ?

Pour **M. HALBOUT** et **M. VERNICOS**, il s'agit ici d'une véritable interrogation.

M. HALBOUT précise que le colloque Promosciences qui interviendra au mois de mai prochain sur Montpellier, permettra de présenter l'ensemble des travaux de la Faculté des Sciences.

M. HALBOUT invite les conseillers à entrer en relation avec lui s'ils souhaitent exposer de nouvelles thématiques.

M. LEMOIGNO note qu'un grand nombre de ressources numériques sont accessibles sur internet, dont des Mooc disponibles sur Franc3ra, interface ouvrant le 30 novembre prochain. Il souligne qu'un autre Mooc ouvrira au mois de février 2016.

Pour **M. LEMOIGNO**, il est intéressant de disposer d'interviews de personnes travaillant avec ces nouvelles méthodes pédagogiques et numériques. De nombreuses choses sont en effet réalisées.

M. VERNICOS rappelle que Moodle n'est pas une nouvelle technologie : « *cette plateforme existe depuis 10 ans !* »

M. GODELLE demande si l'intervention de deux enseignants du Département BE est possible les 15 et 16 mars prochains. Il s'agit de **Mme MOULIA** et **Mme DEVAUX** qui, au travers de diverses expériences notamment québécoises, peuvent apporter un éclairage en la matière.

M. HALBOUT précise les Directeurs de Département ont noté que ce débat devait s'ouvrir à l'ensemble de la Communauté et non uniquement au Conseil.

Deux possibilités étaient envisagées :

- faire venir la Communauté lorsque que le débat aurait lieu en Conseil - ce qui aurait été délicat - ;
- faire une réunion la veille du Conseil.

M. HALBOUT informe l'Assemblée que la deuxième solution a été retenue. Cela permettra également à ceux qui ne pourront être présents lors des débats en Conseil, de participer à cette réunion la veille. Une restitution au Conseil sera réalisée et, l'on pourra acter ou affiner des propositions.

M. HALBOUT signale que par rapport au débat prévu en décembre prochain, il existe actuellement un réel enjeu. En effet, on note une tendance à passer sur Moodle au sein de l'Université de Montpellier. Il est donc nécessaire de débattre et de choisir entre le « *tout Moodle* » ou continuer d'exercer via Claroline ...

Pour **M. IMBERT**, avant de sensibiliser les enseignants à de nouvelles pratiques, il faudrait les former ... tout simplement.

M. IMBERT rappelle que les enseignants n'ont quasiment aucun enseignement dédié, de façon générale, à la pédagogie.

M. HALBOUT souligne qu'il s'agit d'une bonne remarque.

Mme ROLLAND précise que pour former les enseignants aux nouvelles pratiques, il existe des formations auxquelles toute personne de l'Université peut prétendre. **Mme MOUGENOT** diffuse ces différents programmes.

M. HALBOUT invite les conseillers à entrer en relation avec lui « *pour proposer de nouvelles idées.* »

En l'absence de nouvelle remarque, **M. HALBOUT** propose de passer au point suivant.

6 CADRAGE DE L'ANNÉE « L0 »

M. HALBOUT rappelle que l'ensemble des actions qu'essaie de mettre en place depuis quelques temps la Faculté des Sciences de Montpellier avec **Mme DEGOLS**, **M. DORIGNAC**, **M. GUIEU** et **M. LEMOIGNO** et l'ensemble des enseignants, s'inscrivent dans le cadre du projet UM3D.

M. HALBOUT informe l'Assemblée qu'une évaluation à mi-parcours interviendra cette semaine. **M. HALBOUT** se rendra avec **Mme FRAISSE** à l'ANR pour effectuer un premier bilan sur le projet UM3D, porté par l'UM3 en association avec la Faculté des Sciences de Montpellier. A cette occasion, un point d'étape sera présenté et un certain nombre de perspectives proposées,

notamment le débat sur les nouvelles formes de pratiques pédagogiques, la mise en place des différentes formes de tutorat, les tests des positionnements instaurés en amont, le semestre zéro, les dispositifs de renforcement via le CMI à partir du L2, ...

Concernant l'année « L0 », **M. HALBOUT** précise qu'une nouvelle dénomination a été suggérée car l'appellation d'origine n'était pas très « attractive ». Il a été proposé de la baptiser « Année préparatoire aux études supérieures scientifiques ». Cette année ne sera pas diplômante : il s'agit d'une année de préparation dans la perspective d'une poursuite d'études soit au sein de la Faculté des Sciences de Montpellier, soit en BTS ou en IUT.

M. HALBOUT indique « si l'on veut que les étudiants viennent, il faut les orienter activement vers ce dispositif et donc par voie de conséquence, entreprendre un travail sur Post bac pour qu'un affichage relatif à son existence soit instauré. » En premier lieu, il s'agit d'orienter vers cette année spécifique les étudiants ayant naturellement vocation à l'intégrer, autrement dit les bacheliers non scientifiques dont on sait qu'ils constituent une part très importante en Première année de Licence. Ces derniers devraient être inclus directement dans ce dispositif, ce qui suppose la mise en place en aval d'un entretien car il est impossible d'obliger un étudiant à s'y inscrire. Celui qui voudra maintenir son inscription en Première année devra être reçu afin qu'il lui soit expliqué les bénéfices de cette nouvelle année et pourquoi nous l'incitons à la suivre ...

M. HALBOUT ajoute que l'étudiant s'inscrivant via Post bac sera ensuite orienté en fonction de la filière de son baccalauréat. S'il confirme son inscription en Première année de Licence, il sera reçu et il lui sera expliqué les enjeux inhérents à cette année ainsi que les raisons justifiant de son orientation au sein de « l'Année préparatoire aux études supérieures scientifiques. » Il sera informé que ce dispositif lui permettra de se remettre à niveau dans toutes les disciplines dans lesquelles il a des lacunes.

M. HALBOUT souligne l'importance de communiquer dès à présent sur cette année dans le cadre des salons étudiants qui vont débiter prochainement.

Concernant son contenu pédagogique, **M. HALBOUT** explique qu'il sera débattu avec les équipes l'ayant déjà mis en place dans le cadre du semestre de remédiation ainsi qu'avec les Responsables des Licences. Pour l'instant, des enseignements en Chimie, Informatique, Mathématiques et Physique sont prévus. « Une prise de conscience au sein du Département Informatique a eu lieu » : en effet, dans le cadre des réformes des programmes du Secondaire, l'Informatique est devenue une discipline où des éléments de remise à niveau doivent être apportés. Les publics vont arriver avec des prérequis ; toutefois, il faudra élever leur niveau. Les programmes de l'enseignement Secondaire ayant évolué, la Faculté doit également faire de même !

M. HALBOUT ajoute que durant le Semestre 2, les prérequis sont renforcés puis, les spécialisations sont peu à peu introduites pour sensibiliser les étudiants au fait que deux portails existent au sein de la Faculté des Sciences de Montpellier : ceux qui voudront poursuivre en Première année de Licence commenceront à orienter leur choix soit vers les Sciences de la Vie et de la Terre, soit vers Mathématiques/Physique/Chimie.

M. HALBOUT précise que les étudiants auront la possibilité de valider une UE de PPE, UE sans prérequis et qui est, particulièrement adaptée à ce public car elle le fera réfléchir l'étudiant sur l'orientation qu'il souhaite donner à ses études et sur son orientation professionnelle.

M. HALBOUT informe les membres du Conseil qu'une réflexion a été initiée sur la « carotte ». Si l'on veut que ces étudiants suivent ce dispositif en étant motivés par cette année, « il faut leur donner des raisons de la suivre ! » Les faire capitaliser une UE de PPE et leur délivrer un certificat à la fin n'est peut-être pas très valorisant : il faudra donc mettre en place une politique offensive en matière de stage pour que ces étudiants aient « un pied à l'étrier », bénéficient d'une certaine gratification via leur stage pour qu'ils puissent trouver un bénéfice concret à cette année.

M. HALBOUT précise que cela colore le dispositif d'un aspect de « demi-Césure » : il existe une partie enseignement ainsi qu'une réflexion en matière d'orientation où l'étudiant est incité à réaliser un stage.

M. THALER souhaite réagir. Il note que si on lit attentivement le cadrage effectué par le ministère sur le dispositif de Césure, le concept a été élargi en intégrant notamment la possibilité d'enseigner. De ce fait, la Césure ressemble à ce projet d'« Année L0 ».

M. THALER se demande s'il est opportun ou non de faire apparaître la terminologie de Césure pour ce concept.

M. HALBOUT note que les deux dispositifs ont des similitudes ; toutefois, il préfère que ces derniers se disjoignent car dans le cadre de la Césure, un avis pédagogique est émis et l'étudiant s'engage à poursuivre la formation.

Contrairement à ce dernier, **M. HALBOUT** explique que « *l'Année préparatoire aux études supérieures scientifiques* » consiste en une réelle remise à niveau de l'étudiant.

M. HALBOUT souligne que ce dispositif n'attend plus que des compléments de la part de l'Assemblée pour être institué.

M. HALBOUT signale qu'il a mis à disposition sur l'ENT du Conseil, une note synthétique relative au cadrage pour la mise en place effective de cette année préparatoire dès la rentrée prochaine.

M. LEMOIGNO réalise un point sur le semestre zéro instauré l'an dernier - *Annexe 1* -.

M. HALBOUT indique s'être entretenu avec **Mme le Recteur** à ce sujet. Celle-ci valide le principe mais a souligné que la Faculté des Sciences de Montpellier n'avait pas vocation à déployer ses forces sur un tel dispositif, qui incombe à l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur.

M. HALBOUT explique que de ce fait, les dernières lignes de la note de cadrage ne sont pas anodines. Il va proposer que les équipes des autres composantes s'impliquent également dans ce dispositif.

M. HALBOUT ajoute qu'il s'agit bien d'un projet porté par la Faculté des Sciences de Montpellier car il est destiné aux étudiants souhaitant s'inscrire au sein de la composante. Toutefois, il s'agit également d'un dispositif de préparation en vue d'une poursuite d'études concernant l'ensemble des composantes scientifiques.

Pour l'instant, **M. HALBOUT** signale qu'il a eu des accueils plutôt favorables de la part des IUT.

M. HALBOUT informe qu'un certain nombre d'UFR mettent en place cette politique, souvent à l'initiative de la Région - notamment en Poitou-Charentes et Rhône-Alpes -. De ce fait, c'est la Collectivité locale qui finance. Le projet est porté par les Facultés des Sciences mais, il existe une mobilisation d'intervenants extérieurs : « *c'est une piste, il faudra voir si la Faculté des Sciences pourra travailler avec la Région et bénéficier de pistes de financements.* »

Selon **M. LEMOIGNO**, il serait intéressant que les enseignants s'impliquant en fassent part.

M. IMBERT rappelle qu'il a déjà eu l'occasion d'exprimer son opposition à ce projet pour trois motifs principaux.

En premier lieu, **M. IMBERT** est partiellement en accord avec **Mme le Recteur** : le fait de mettre un « *petit pansement* » sur un problème beaucoup plus global n'est pas du ressort, ni de la compétence, de la Faculté des Sciences. La problématique est plus générale et a pour origine l'enseignement Secondaire, non l'enseignement Supérieur. Il devrait exister un diplôme d'accès aux études scientifiques qui s'appelle le Baccalauréat mais, l'on ne peut que constater une démission de la part des responsables ! La Faculté est en train « *d'ajouter une couche* » au Baccalauréat pour réparer un problème qui devrait être celui de cet examen et non des universités ...

En second lieu, **M. IMBERT** indique que la Faculté est en train d'instituer « *une forme de sélection déguisée sur le long terme.* » Cela n'est donc pas étonnant que la Région y participe ...

M. FILHOL prend la parole et souligne qu'une première sélection est faite pour les lycéens qui ont échoué au Baccalauréat. La réelle question qui se pose est « *Les lycéens qui s'inscrivent à l'université ont-ils les capacités pour suivre les enseignements ?* » Le Baccalauréat devrait valider les aptitudes à suivre un programme universitaire.

M. IMBERT acquiesce les propos de **M. FILHOL**. Pour lui, l'Université de Montpellier souhaite résoudre un problème que le Baccalauréat devrait régler.

En dernier lieu, **M. IMBERT** précise comme l'a fait **M. LEMOIGNO**, que lorsque des dispositifs de sélection des étudiants sont institués par l'« échec », cela ne fonctionne pas. Il existe « *pléthore d'exemples* » à ce sujet qui démontre que ces systèmes sont inefficaces. En témoignent, le faible effectif d'étudiants et leur non assiduité lors du Semestre de remédiation.

M. IMBERT pense que seuls quelques étudiants « *sortiront de lot* » mais, au regard de l'investissement et de la quantité d'étudiants « *qu'il faudrait sauver* », il existe d'autres moyens.

M. IMBERT explique qu'il n'est pas favorable à « *l'inaction.* » Il existe d'autres dispositifs, notamment celui qu'essaie d'instaurer le Département BE avec toutes les difficultés que ce dernier pose - en matière d'effectifs spécialement -. Ce Département essaie de travailler sur des effectifs restreints : voilà pourquoi il est important de continuer de défendre les TP, notamment en Première année.

M. IMBERT ajoute que cela coûte très cher et que cette mesure est difficile à mettre en œuvre du fait des moyens affectés en termes d'effectifs enseignants. Toutefois, le résultat est que le taux d'échec dans les UE de Biologie est beaucoup plus faible que dans d'autres UE de Première année de Licence. De même, le taux d'absentéisme est beaucoup plus faible, ce qui signifie que les étudiants viennent en cours et restent tout au long de la séquence de la formation.

M. IMBERT concède que cette solution est certes ancienne mais, elle a bien démontré ses vertus.

M. IMBERT continue de penser « *qu'au lieu de se lancer dans de nouveaux dispositifs, nous devrions valoriser le contrôle continu - ce qui a été fortement conseillé à un moment et qui est en train d'être abandonné - et les travaux en petits groupes qui permettraient d'intégrer plus facilement ces étudiants en difficulté.* »

Selon **M. FILHOL**, le problème réside dans le fait que le fossé entre le niveau universitaire et celui du Secondaire se creuse un peu plus chaque année. Le nombre d'étudiants ne cesse d'augmenter et cette tendance se poursuit. Ainsi, nous avons de plus en plus d'étudiants ayant un niveau de moins en moins adapté aux études supérieures. Or, le niveau de la Faculté ayant tendance à augmenter, celui des étudiants tend à devenir de plus en plus faible.

M. FILHOL alerte l'Assistance : « *actuellement, nous ne pouvons plus continuer ainsi : les savoirs de bases sont faibles ! Nous marchons aujourd'hui sur des sables mouvants. Si nous ne faisons rien, nous ne nous en sortirons pas. Le système pour les Premières années devient inadapté !* »

M. FILHOL se demande si ce système « *d'Année préparatoire aux études supérieures scientifiques* » sera efficace. Mais que pouvons-nous proposer d'autre ?

M. IMBERT est en accord avec le constat dressé par **M. FILHOL**. Il a proposé trois arguments qui vont à l'encontre de ce dispositif, notamment un d'ordre pédagogique qui est très fort et montre que lorsqu'une sélection est réalisée, ce dispositif ne fonctionne pas !

Pour **M. HOFFMANN**, il est important de considérer que les populations ne sont pas les mêmes selon les mentions, les parcours ou les portails. Dans ce débat, il note deux conversations : d'un côté, il y a la Chimie qui peut s'apparenter à la Physique et d'un autre côté, la Biologie. Les étudiants proviennent d'horizons différents donc le problème doit être séparé.

M. HOFFMANN pense qu'il s'agit d'un débat stérile.

M. FILHOL rappelle qu'il faut une moyenne de 12 au Baccalauréat pour réussir à l'université.

M. IMBERT reformule les propos de **M. HOFFMANN** : la Licence plurisciences est un échec !

M. GODELLE souhaite revenir sur le dispositif proposé. Il est important de mettre en place des moyens et faire en sorte qu'il puisse fonctionner du mieux possible. Parmi les facteurs qui ont été identifiés, il convient de prendre également en compte la motivation personnelle et l'idée que cette année permettra aux étudiants de progresser. Ces deux derniers éléments, mis en évidence par **M. LEMOIGNO** semblent important aux yeux de **M. GODELLE**.

Effectivement, **M. GODELLE** pense que la motivation est essentielle contrairement à l'étudiant qui travaille sans savoir à quoi cela lui sert ou lui servira.

M. GODELLE s'interroge sur les modalités permettant à cette population d'étudiants de réussir. Quelles sont les débouchés possibles pour ces étudiants ? Peuvent-ils intégrer des BTS, des écoles privées ?

M. GODELLE craint que la majorité ne poursuive pas une Licence universitaire au sein de la Faculté des Sciences de Montpellier.

M. GODELLE explique que la première manière d'orienter le travail et les méthodes serait d'identifier ces populations au travers de cette année et de les « *envoyer* » dans des filières qui leur permettraient de réussir. Si l'on identifie le fait que s'inscrire en BTS pour 10% de ces étudiants est une façon de réussir et de s'en sortir, la question deviendra « *comment faire en sorte que cette année leur permette de s'inscrire en BTS et de suivre au sein de la formation correspondante de manière optimale ?* »

Pour **M. GODELLE**, il s'agit d'un premier point relatif à l'orientation, sur lequel il souhaiterait que des ressources soient mises en place. Il convient de s'interroger sur la manière d'élaborer un projet efficace pour ces étudiants qui leur permettra de rebondir.

Concernant la motivation, **M. GODELLE** explique que la « *carotte* » est essentielle. Celle-ci pourrait être que les étudiants réussissent à entrer dans un BTS ou un IUT. Ne pourrions-nous pas essayer de renforcer l'aspect « *capitalisation* » ? Plutôt que d'être une année zéro, ne pourrait-elle pas être une « *demi-année* » ? Les étudiants ne pourraient-ils pas, dans les UE existantes en valider une partie ? Cela permettrait aux étudiants de se dire qu'ils sont arrivés à monter un premier étage tout en prenant conscience qu'il ne s'agit que d'un « *demi-étage*. »

M. FILHOL pense que le fait d'avoir des connaissances pour les étudiants, doit déjà leur servir à quelque chose.

M. HALBOUT préfère avoir des engagements sur les possibilités de poursuites d'études. Acquérir des demies-UE risque de poser des problèmes notamment en termes de compensation.

M. GODELLE ajoute que si l'étudiant souhaite poursuivre ses études au sein de la Faculté des Sciences, il serait intéressant que ce dernier ait déjà validé certaines UE : le C2i et le PPE sont deux enseignements rudimentaires qu'ils pourraient déjà acquérir.

M. GODELLE insiste : un point essentiel est que ces étudiants aient défini un projet ; un débouché concret doit leur être présenté : « *aller en BTS ou en IUT.* »

M. LEMOIGNO précise que cela est déjà réalisé par le SCUIO IP.

Pour **M. GODELLE**, le fait d'afficher qu'entrer dans ce dispositif permettra de trouver de nouvelles orientations et que la Faculté va aider les étudiants à réussir dans leur projet, est une posture différente que d'annoncer que les étudiants n'ont pas le niveau ...

M. LEMOIGNO indique que le SCUIO IP tient déjà ce discours.

M. IMBERT rappelle que les BTS et les IUT ne sont pas des filières qui dépendent de la Faculté des Sciences. L'exclusion des Baccalauréats professionnels dans le processus de recrutement dans ces filières est un élément connu de tous. Seule l'université absorbe les flux d'étudiants. Les étudiants issus de filières professionnelles devraient naturellement s'orienter vers ces formations courtes mais en réalité, ils sont exclus au profit des lycéens issus d'un Baccalauréat scientifique.

M. IMBERT note qu'un grand nombre d'étudiants qui s'inscrivent à la Faculté se trouvent dans cette situation. Certains étudiants souhaitent poursuivre dans un BTS qui existe déjà dans leur établissement d'origine pour une question de confort : cela peut les rassurer d'être dans la structure d'un lycée qu'ils connaissent déjà, parmi un effectif plus réduit.

M. HALBOUT rebondit sur les propos de **M. GODELLE** : « *donner des petits bouts de crédits va nous faire entrer dans une logique de découpage complexe qui n'est pas de notre ressort.* » En revanche, il conviendrait de valoriser les compétences acquises dans le certificat sanctionnant cette année ainsi que l'accompagnement individualisé. Ces éléments permettraient d'offrir un « *plus* » dans le cadre d'une poursuite d'étude en BTS ou en IUT.

Pour **M. GODELLE**, il est important de suivre cette logique et d'essayer de trouver un accord avec des lycées et des IUT pour que ces certificats soient une porte d'entrée vers les BTS ou les instituts. Dans cette optique, la perspective devient totalement différente pour les étudiants !

M. HALBOUT explique que c'est ce qu'il a essayé de dire en filigrane, lors de l'introduction de ce point : ce dispositif doit s'inscrire en lien avec les autres composantes ; c'est pourquoi le fait de faire participer les IUT serait intéressant. Cela est plus compliqué avec les BTS car il en existe à la fois dans les secteurs publics et privés. Il faudra que le Conseil valide l'ensemble des accords.

M. HALBOUT pense qu'une logique de passerelle est effectivement essentielle. Si l'équipe pédagogique valide un certain nombre de compétences, des places pourront être réservées dans des lycées et des IUT.

M. HALBOUT croit pouvoir disposer de garanties.

M. BOUBY rappelle qu'il est initiateur depuis des années de cette mise en place. Le rôle de l'université est de faire réussir les étudiants. Un constat est dressé : le niveau n'est pas satisfaisant dans les matières fondamentales. Les étudiants ne possèdent pas les prérequis pour pouvoir réussir leur formation. Ils doivent pouvoir bénéficier de dispositifs leur permettant à un moment donné, de remettre le pied à l'étrier : « *c'est le rôle de la Faculté !* »

M. BOUBY note que le rôle d'un enseignant n'est pas uniquement d'enseigner, mais aussi, de dire à ses étudiants qu'ils n'ont pas le niveau, ni les prérequis pour réussir une Licence.

M. BOUBY souligne également le problème en termes de moyens financier et humain.

Pour **M. BOUBY**, le LMD4 constituait l'opportunité de réduire l'Offre de formation et d'assumer nos missions avec les moyens dont nous disposons. « *Ce n'est pas ce qui est fait actuellement ...* »

M. BOUBY relève que la Faculté n'a pas aujourd'hui les moyens nécessaires ! Cependant, nous n'avons pas le droit de laisser les étudiants sans prérequis stagner du L1 au L3 car, ils achèveront leur dernière année de Licence avec un niveau totalement « *décalé* » par rapport à celui qui est en réalité exigé.

M. BOUBY indique ne pas être en accord avec les propos de **M. IMBERT**.

M. BOUBY rappelle que sans cette année de remise à niveau, il n'aurait personnellement jamais acquis une Licence 3. Même si ce dispositif ne permet de sauver que quelques étudiants, sa mise en place est positive !

M. BOUBY souligne que les IUT sélectionnent leurs étudiants et que les autres viennent à l'université par défaut.

M. BOUBY rebondit sur la notion de projet. Il s'interroge sur le nombre d'étudiants entrant à l'université et ayant un réel projet professionnel. Il estime que 90% d'entre eux n'ont en réalité pas de perspectives définies. Le seul souhait qu'ils ont est de sortir avec un diplôme pour entrer sur le marché du travail.

M. LEMOIGNO précise que les étudiants qui s'inscrivent très tôt et qui sont testés, se révèlent meilleurs que ceux qui s'inscrivent à Polytech. Il existe des étudiants venant à la Faculté, ayant un bon niveau et disposant d'un projet précis !

M. BOUBY reprend les statistiques présentés par **M. LEMOIGNO** et insiste sur le fait que cela ne concerne uniquement que 20% des étudiants.

M. LEMOIGNO n'est pas certain que les 80% restant n'aient pas de projet.

M. BOUBY constate que pour les Licences troisième année de Chimie, seule une petite proportion a des perspectives précises. La plupart souhaite intégrer le Master ICAP.

Pour **M. BOUBY**, l'université n'a pas le droit de laisser passer les étudiants en L1-L2-L3 sans qu'ils n'aient le niveau requis.

M. BOUBY note une baisse du niveau dans la notation et une exigence moindre lors du passage en année supérieure. Le ministère exige en outre que 60% d'une tranche d'âge puisse avoir une L3 : « *il s'agit là du même procédé catastrophique que pour l'obtention du Baccalauréat par 88% des élèves !* »

In fine, **M. BOUBY** pense que nous arrivons à une époque où l'université est contrainte de recevoir des étudiants ne disposant pas des prérequis mais, ayant obtenu malgré tout leur Baccalauréat. En tant qu'établissement d'enseignement Supérieur, nous devons faire le maximum pour que nos étudiants aient les connaissances nécessaires à leur poursuite d'études.

Pour **M. BOUBY**, le problème principal est de motiver les étudiants à suivre ce dispositif. Une publicité adaptée doit être réalisée : ils doivent comprendre que cette année va leur apporter quelque chose. Tout comme **M. HALBOUT**, **M. BOUBY** n'est pas favorable à la validation d'une partie d'UE : cela n'a pas de sens ! Il convient de trouver de bons arguments pour attirer les étudiants. Aussi, l'obtention d'un certificat est une bonne idée.

M. HALBOUT ajoute qu'il a bien inscrit la nécessité de conventionner avec les établissements correspondants.

Pour **M. BOUBY**, il est important de « *s'occuper de nos étudiants, de ne pas les laisser peiner tout au long de ces années pour qu'ils arrivent en L3 avec un niveau faible et quittent l'université avec un bagage qui est à peu près égal à zéro !* »

M. VERNICOS est d'accord sur le fait que quelque chose doit être réalisé. Effectivement, nous avons un problème de moyens et de temps. Nous devons accepter que tous les étudiants n'apprennent pas de la même manière. Tous les étudiants ne parviennent pas à acquérir un niveau de Licence en trois ans. Par le biais de ce dispositif, nous sommes en train de mettre en place un « *pansement* » pour palier la réalité précitée : cela va-t-il tenir ?

M. VERNICOS pense qu'une réflexion nationale devrait être engagée, comme celle actuellement menée avec les collègues.

M. VERNICOS explique qu'aujourd'hui, on contraint les étudiants à réussir un diplôme en un temps limité. De même, ils doivent achever un Doctorat en un certain nombre d'années et ce, quelle que soit la matière : « *cela est totalement surréaliste !* »

M. VERNICOS précise qu'il ne peut pas aller à l'encontre d'un dispositif consistant à faire réussir les étudiants dans un système inadapté au public.

M. BOUBY ajoute que le Deug constituait auparavant une barrière : il fallait l'obtenir en quatre ans ; parfois, il y avait une année de dérogation. A présent, les étudiants qui n'ont pas le niveau, UE par UE - ou n'arrivant pas à compenser - peuvent passer plusieurs années à obtenir une L3. Nous laissons ces étudiants « *se débrouiller* » par leurs propres moyens car l'enseignant n'a pas la possibilité de s'occuper d'eux individuellement. Cela a été dénoncé notamment au niveau des TD qui sont bien trop remplis ...

M. BOUBY se rappelle que lors de ses années d'études à l'université, il n'y avait que trente personnes en TD et ce dernier était préparé en amont. De nos jours, comment faire pour suivre les étudiants lorsque ces derniers sont entre quarante et soixante par TD ?

Avant de proposer ce cadrage au vote de l'Assemblée, **M. HALBOUT** explique qu'il a tenu compte des remarques du Conseil, notamment sur les partenariats.

M. HALBOUT soumet donc au vote du Conseil la Lettre de cadrage relative à l'année « L0 » de la Faculté des Sciences de Montpellier.

Votants : 24 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 1

Défavorable : 1

Favorable : 22

La lettre de cadrage relative à l'année « L0 » de la Faculté des Sciences recueille un avis FAVORABLE - approuvé à la majorité - de la part du Conseil.

M. HALBOUT remercie le Conseil pour ce vote.

7 VIE ASSOCIATIVE - VOTE DE SUBVENTIONS

a- Domiciliation de l'association Salon de l'Ecologie à l'Université de Montpellier

M. HALBOUT propose de passer au vote de la domiciliation à l'Université de Montpellier, de l'association « *Salon de l'Ecologie* ».

M. SOROT rappelle que les associations de l'ex UM2 n'ont pas à reformuler de demande de domiciliation ; cela devrait être fait automatiquement par les services de l'Université de Montpellier.

M. SOROT ne comprend pas pourquoi cette association a fait une demande de domiciliation.

Mme GAUCERAND, Référente associations précise que cela est une demande de la Direction de la Vie du campus.

M. HALBOUT propose de donner tout de même un avis sur la domiciliation de l'Association « *Salon de l'Ecologie* » à l'Université de Montpellier - 163 rue Auguste Broussonnet 34090 Montpellier -.

Votants : 24 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Défavorable : 0

Favorable : 24

La domiciliation de l'Association Salon de l'Ecologie à l'Université de Montpellier (163 rue Auguste Broussonnet 34090 Montpellier) recueille un avis FAVORABLE UNANIME - approuvé à la majorité - de la part du Conseil.

M. HALBOUT remercie le Conseil pour ce vote.

b- Festisciences 2015 - Point d'étape

M. HALBOUT invite **M. SOROT** à le rejoindre pour présenter l'évènement « *Festisciences 2015* » qui se déroulera le 26 novembre prochain.

M. HALBOUT précise qu'il y aura certainement une petite évolution sur le « *Festisciences* » par rapport à la présentation qui va être réalisée par **M. SOROT**.

M. HALBOUT indique qu'un hommage à **Hugo SARRADE** sera très certainement effectué.

M. SOROT fait part de la forte mobilisation de la part des associations pour la promotion de « *Festisciences* » sur les réseaux sociaux.

M. SOROT informe les membres du Conseil que les étudiants ont proposé de faire une marche pour **Hugo SARRADE**. Le Directeur de la Faculté a souhaité que l'hommage soit organisé sous forme de commémoration. De ce fait, il sera proposé de mettre une photo de l'étudiant et de déposer des fleurs et bougies et de donner la parole aux étudiants qui ont connu Hugo.

M. SOROT indique qu'une association a souhaité faire une plaque commémorative qui sera remise aux parents.

M. SOROT espère que les étudiants participeront à cet hommage en grand nombre.

M. HALBOUT précise qu'il est actuellement en contact avec la famille de **Hugo SARRADE**. Les obsèques n'auront pas lieu rapidement ; il ne connaît pas encore le souhait de la famille.

M. HALBOUT communiquera sur ce point lorsqu'il aura plus d'information.

M. SOROT poursuit le point et présente le « *Festisciences 2015* » - *Annexe 2* -.

M. HALBOUT indique qu'il a fait un point de situation avec **M. le Président** de l'UM et en parallèle, avec le Rectorat d'académie pour savoir dans quelles mesures il serait possible d'associer les établissements Secondaire à la conférence animée par le **Pr. LECOINTRE**.

M. HALBOUT rappelle que le contexte, le sujet et l'intervenant sont délicats ...

M. HALBOUT rappelle que le **Pr. LECOINTRE** a été journaliste à Charlie Hebdo. Des mesures de sécurité seront sans doute nécessaires.

Pour **M. GODELLE**, le **Pr. LECOINTRE** traite une question essentielle qui est la question de la relation entre la science et le créationnisme.

M. IMBERT s'interroge sur la capacité d'accueil, « *aura-t-on la place d'accueillir des lycéens ?* » Il pense que le public sera déjà important, entre les étudiants et les agents qui viendront écouter la conférence.

M. HALBOUT reconnaît que si on s'ouvre à « l'extérieur », cela posera des questions de sécurité ; d'autant plus que les déplacements des scolaires sont très contrôlés. Vu le contexte actuel et le conférencier qui bénéficie d'une protection policière, il sera peut être compliqué d'organiser une sécurité effective.

M. SOROT indique que l'amphithéâtre peut contenir 275 personnes au maximum, sachant que pour la conférence organisée l'an dernier, seules cent personnes étaient présentes. Il pense que la contenance de l'amphithéâtre sera en conséquence suffisante.

M. THALER précise que la conférence était moins ouverte comme approche que cette année ; l'intervenant était moins médiatique.

M. SOROT rappelle qu'il est également prévu d'organiser un laser game en début de soirée et au vu des événements actuel, la question du maintien de cette activité est mise en doute. De ce fait, les co organisateurs, **Mme GAUCERAND** et **M. SOROT** rencontreront les Directions Hygiène et Sécurité et Logistique de l'Université afin d'acter ou pas la mise en place de ce jeu.

Le Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier pense qu'il serait « indélicat » de maintenir le laser game.

M. SOROT rappelle que le budget pour la manifestation « *Festisciences* » s'élève à cinq mille euros et l'association « *L'Ouvre tête* » a bénéficié d'un versement du Fsdie d'un montant de mille deux cent cinquante euros pour le repas du soir.

M. SOROT remercie le Bureau des Etudiants pour leur appui, sachant que l'association avait demandé mille euros de subvention.

c- Vote de subventions

M. SOROT fait le point sur les demandes de subventions pour « *Festisciences 2015* ».

M. HALBOUT demande à l'Assemblée de voter l'ensemble des subventions relatives au « *Festisciences 2015* ».

M. HALBOUT propose de voter des subventions étudiantes relatives à la manifestation « *Festisciences* » organisée par la Faculté des Sciences de Montpellier, le jeudi 26 novembre 2015

Votants : 24 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Défavorable : 0

Favorable : **24**

Les subventions étudiantes relatives à la manifestation « *Festisciences 2015* » organisée par la Faculté des Sciences de Montpellier le jeudi 26 novembre 2015, recueillent un avis FAVORABLE UNANIME de la part du Conseil.

M. HALBOUT félicite **M. SOROT** pour ce travail ; il se doute qu'une semaine intense s'annonce avant cette journée.

M. HALBOUT remercie les équipes qui participent à l'organisation du « *Festisciences 2015* ».

M. HALBOUT note que chaque année, la manifestation prend de l'ampleur et il se félicite de la participation d'un grand nombre d'associations.

M. HALBOUT se souvient que lors de la première édition, **M. LAGARRIGUE** avait proposé d'impliquer les étudiants.

M. HALBOUT fait remarquer qu'avec cinq mille euros, la Faculté des Sciences organise une journée remplie d'animations et ce, sur tout le campus Triolet.

M. IMBERT pose la question du budget de Polytech sur l'organisation de manifestations.

M. HALBOUT répond en notant à nouveau que la Faculté avec cinq milles euros organise deux concours, deux repas gratuits ... ouverts à tous !

M. HALBOUT remercie **M. SOROT** pour sa présentation.

M. SOROT rappelle qu'une autre subvention relative à un projet est à voter.

Mme GAUCERAND informe les membres du Conseil que l'association « *Brin de Forêt* » organise un colloque et sollicite une subvention d'un montant de 480 euros.

« *Vu l'heure tardive* », **M. HALBOUT** suggère de présenter et de voter les projets lors du prochain Conseil.

8 VOTE DE CONVENTIONS

M. HALBOUT informe les conseillers que les choses arrivent dans le désordre concernant les conventions de Mécénat : le Conseil d'Administration de l'Université de Montpellier a d'ores et déjà voté le don en numéraire de l'entreprise Total. Il propose aujourd'hui de procéder au vote de la donation de 10 000€ de la société Schlumberger.

M. BOUBY souhaite intervenir concernant les conventions de mise à disposition des locaux : « *les personnels y sont toujours oubliés. Cela donne le sentiment qu'ils sont là pour travailler et se taire : ils sont tout simplement transparents !* »

Mme FRISOU lui précise que nous n'avons ici que peu de marge de manœuvre : les conventions de mise à disposition de locaux respectent ici une trame institutionnelle identique pour toutes les composantes.

M. HALBOUT indique toutefois que cette remarque sera remontée auprès de l'Etablissement.

M. BOUBY explique que c'est la raison pour laquelle il s'est toujours opposé à cette pratique, notamment concernant les salles de travaux pratiques où se trouvent des matériaux dangereux dont le rangement incombe aux agents.

M. BOUBY insiste : « *les personnels sont toujours oubliés. Cela est inacceptable !* » Il signale qu'il a déjà averti le Département Chimie à ce propos, mais ce dernier n'a pas encore réagi à ce jour.

M. HALBOUT note cette remarque.

Concernant les conventions CPGE avec les lycées Joffre et Mermoz, elles paraissent unilatérales selon **M. IMBERT** : « *l'avantage n'est visible que dans un sens ! Nos étudiants ne gagnent rien dans cette convention !* »

M. HALBOUT lui répond que trois types d'actions sont mentionnés au sein de ce texte :

- une sécurisation des parcours - action la plus importante - : les étudiants de CPGE pourront suivre leur parcours au sein de la Faculté des Sciences de Montpellier. D'un point de vue institutionnel, cela nous permettra d'accueillir des étudiants relativement brillants et motivés ;
- une mutualisation des moyens mis à disposition dans le cadre de projets : nous mutualisons ainsi nos forces par le biais de la création d'équipes mixtes encadrant les étudiants sur leurs projets. Des enseignants de classes préparatoires interviendront également dans ces projets ;
- une organisation commune d'un cycle de conférences sur trois sites - action à mettre en œuvre - : ici aussi, nous bénéficierons d'une mutualisation en termes de moyens.

M. HALBOUT remercie **Mme FRISOU** pour le travail qui a été réalisé ! Il insiste notamment sur les conventions CPGE pour lesquelles il a fallu négocier non pas avec les partenaires mais, auprès de la DFE de l'Université de Montpellier qui ne comprenait pas pourquoi nous élaborions un texte ayant d'autres objectifs que la seule sécurisation des parcours. « *La Direction de la Faculté a dû insister !* »

M. HALBOUT propose de procéder au vote global des conventions :

- Grille de tarification - mise à disposition de salles pour les extérieurs de la Faculté des Sciences,
- Mise à disposition des locaux pour l'association ABM,
- Mise à disposition des locaux pour le CNRS,
- Convention de mécénat entre l'entreprise Schlumberger et l'Université de Montpellier,
- Convention de partenariat entre le lycée Joffre de Montpellier et l'Université de Montpellier,
- Convention de partenariat entre le lycée Mermoz de Montpellier et l'Université de Montpellier,
- Accord inter-composantes relatif aux moyens communs du Pôle Langues et du Département des Langues entre l'Ecole Polytech et la Faculté des Sciences.

Votants : 24 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 1

Défavorable : 0

Favorable : 23

L'ensemble des conventions recueillent un avis FAVORABLE - approuvé à la majorité - de la part du Conseil.

M. HALBOUT remercie le Conseil pour ce dernier vote.

Sans autre intervention de la part de l'Assemblée, **Monsieur HALBOUT** propose que la **4ème séance** - ANNÉE UNIVERSITAIRE 2015 - 2016 du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier **soit levée à 12h05**.

M. HALBOUT remercie les membres du Conseil et rappelle que le prochain Conseil se réunira le **16 décembre 2015**.

Le Président de séance

Gilles HALBOUT

Le Secrétaire de séance

Gilles GUEVELLOU

La Secrétaire adjointe de séance

Sandra GAUCERAND

CALENDRIER DES CONSEILS DE LA FACULTÉ DES SCIENCES DE MONTPELLIER

Conseil	Date	Lieu
Conseil n° 259	Mercredi 16 décembre 2015 - 8H30	Salle des Actes - Bâtiment 7

DESTINATAIRES

9 Membres du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier,

- 10 **Philippe AUGE**, Président UM,
- 11 **Bruno FABRE**, Vice-président du Conseil d'Administration UM,
- 12 **Jacques MERCIER**, Vice-président chargé de la Recherche UM,
- 13 **Jean-Patrick RESPAUT**, Vice-président chargé de la Formation et de la Vie
Universitaire UM,
- 14 **Christian LAGARDE**, Vice-Président délégué aux affaires statutaires et générales UM,
- 15 **Timothée DANIEL** Vice-président étudiant UM,
- 16 **Pascal BEAUREGARD**, Directeur Général des Services UM,
- 17 **Pascale SAURET**, DGSA, Directrice des Affaires Générales et Institutionnelles UM,
- 18 **Directeurs Adjoints et Directeurs de Département d'enseignement FdS,**
- 19 **Chefs de Service FdS.**

Document référencé : Direction SG - Conseils 250 à 2 à 259, n° 258 - 18 novembre 2015 -